

Saint Gall et l'ours

Saint Gall – dit le Celte – et son fidèle compagnon Hiltibold se mirent à la recherche, en terres sauvages, d'un lieu adéquat pour y construire une chapelle. Gall souhaitait passer le reste de sa vie dans la solitude et la contemplation.

Une nuit, alors qu'Hiltibold semblait dormir, Gall se leva pour prier. Son compagnon le suivit en secret. C'est alors qu'un ours sortit des montagnes boisées. Il s'approcha des restes du repas du soir, qu'il avala. Gall ne se laissa pas intimider, même lorsque l'ours se dressa, menaçant, devant lui. L'homme de Dieu ordonna à l'ours de jeter, au nom du Seigneur, un morceau de bois dans le feu. L'ours se retourna immédiatement, prit une lourde pièce de bois et la jeta dans le feu. Pour le remercier de ses efforts, Gall offrit à l'ours un morceau de pain. Il le somma de se retirer dans les montagnes et de laisser les animaux et les hommes de la vallée en paix.

Hiltibold avait observé la scène. Tout empreint de respect, il tomba à genoux devant son maître et dit: «Désormais, je sais que le Seigneur est avec vous, car même les animaux de la forêt obéissent à vos paroles.» Gall lui intima l'ordre de garder le silence sur ce miracle. Quant à l'ours, on ne l'a plus jamais revu. On le retrouva plus tard sur les armoiries de la ville de Saint-Gall.

Source: «Der heilige Gallus 612–2012: Leben – Legende – Kult», Katalog zur Jahresausstellung in der Stiftsbibliothek St. Gallen, 2011 («Saint Gall 612–2012: vie – légende – culte», catalogue de l'exposition annuelle de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall, 2011)

Mythes et légendes suisses

Mythes et légendes suisses – tel est le fil conducteur de notre rapport de gestion cette année. En nous référant à leur style traditionnel d'illustrations, nous avons modernisé ce patrimoine et adapté à l'esprit de notre époque, tant verbalement que visuellement.

Les légendes se sont développées au fil des siècles et elles ont marqué les régions et les cultures. Authentiques ou inventées, originales ou embellies, elles partagent toutes des valeurs profondément ancrées et transmises de génération en génération. Ces valeurs distinguent également l'Assurance des métiers Suisse depuis 1902.

Dans ce sens, nous vous souhaitons une lecture légendaire.



Chiffres clés en bref

2

		2016	2015	2014
Primes brutes encaissées à risque propre	CHF	35 399 066	34 592 339	34 255 490
Paiements bruts pour sinistres à risque propre	CHF	23 716 400	25 065 859	22 926 020
Provisions techniques	CHF	148 422 195	148 197 706	147 703 782
Cost Ratio (taux des frais administratifs)	%	17,1	16,7	19,3
Loss Ratio (taux de sinistres)	%	69,5	75,4	77,5
Ratio combiné (somme des taux de frais et de sinistres)	%	86,6	92,1	96,8
Performance des titres (selon la valeur du marché)	%	1,0	1,6	6,2
Rendement immobilier net (ROI)	%	5,9	6,6	6,8
Rendement consolidé (titres/biens immobiliers)	%	2,2	2,6	6,3
Ristournes aux membres	CHF	¹⁾ 3 650 000	3 500 000	3 500 000
Fonds propres	CHF	¹⁾ 12 210 053	12 203 420	12 195 881

¹⁾Sous réserve de l'approbation des comptes par l'assemblée générale

Compte de résultat d'exploitation

En milliers de CHF	2016	2015	2014
Produit net de l'assurance accidents	5 474	3 234	4 442
Produit net de l'assurance choses	1 931	888	1 183
Produit net de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	-360	314	-2 011
Produit des activités d'agence/de courtage	1 122	1 187	1 173
Produit total des activités d'assurance	8 167	5 623	4 787
Total des autres produits	5 629	4 930	9 336
Produit total	13 796	10 553	14 123
Total des autres charges	-10 139	-7 046	-9 610
Excédent avant écritures de clôture	3 657	3 507	4 513
Ristournes aux membres	-3 650	-3 500	-3 500
Résultat porté au bilan	7	7	1 013

Sommaire

Page	4	Préambule du président	3
	5	Rapport annuel 2016	
	5	Charte et stratégie	
	6	Résultats annuels 2016 – Commentaire du comité de direction	
	7	Ristournes	
	8	Organes et organisation	
	9	Gestion des risques	
	10	Conseil d'administration	
	11	Comité de direction	
	12	Conseillers à la clientèle	
	13	Services de courtage	
	14	Les associations de nos branches	
	30	Comptes annuels 2016	
	32	Situation financière	
	34	Proposition à l'assemblée générale et remarques finales	
	35	Compte de résultat d'exploitation	
	36	Bilan	
	38	Compte de résultat	
	39	Compte des flux de trésorerie	
	40	Annexe	
	46	Proposition concernant l'emploi du bénéfice/déficit au bilan	
	47	Rapport de l'organe de révision	
	48	Annexe statistique	

Un regard en arrière, deux pas en avant

4



Chers membres et partenaires,

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, nous nous intéresserons encore à un élément important du patrimoine culturel suisse dans ce rapport de gestion: les contes et mythes régionaux. Ils véhiculent en effet des valeurs sociétales et régionales qui nous ont marqués des siècles durant. Les racines et les valeurs de l'Assurance des métiers remontent elles aussi déjà à 115 ans. Forts de cet enracinement, nous entendons continuer de nous développer tout en restant pour vous une entreprise moderne, respectueuse du client et saine.

L'année d'assurance 2016 a évolué très positivement pour l'Assurance des métiers. Les primes encaissées ont été en hausse et les versements au titre des sinistres nettement plus bas que l'année précédente. En outre, la nécessité de constituer des provisions pour des sinistres futurs a été extraordinairement faible. Un excédent réjouissant sur l'activité d'assurance en résulte. Une fois de plus, l'assurance indemnités journalières de maladie s'est avérée être le produit le plus délicat. Nous

nous efforçons d'y assainir systématiquement les contrats dont l'évolution est mauvaise et de ne conclure des affaires nouvelles qu'avec la plus grande prudence.

Le rendement des placements en titres est resté modeste. De plus en plus d'obligations anciennes bien rémunérées expirent, et le rendement en intérêts des nouveaux placements est minime. Nous avons néanmoins pu organiser nos liquidités comme par le passé sans intérêts négatifs. Nos placements immobiliers, en revanche, sont extrêmement satisfaisants. Ils sont un pilier majeur de nos revenus en capital. Pour des raisons légales, nous ne pouvons malheureusement pas investir davantage dans l'immobilier.

Le conseil d'administration et le comité de direction se sont enrichis de deux membres en la personne de Bernhard Hofstetter et de Daniel Stettler, le but étant d'assurer la succession sans faille des deux membres du comité de direction qui partiront prochainement à la retraite. Constitué de quatre personnes, le comité de direction a présidé avec succès aux destinées de l'entreprise depuis 2004 avec la même équipe et a constitué un impressionnant trésor d'expérience. Ce savoir doit être progressivement transmis aux nouveaux membres dans les mois à venir.

Au cours de l'exercice, nous avons mené une réflexion intensive sur la numérisation. Nous avons cherché à savoir ce que le numérique changerait au modèle commercial de l'Assurance des métiers, ce que nos clients existants et potentiels attendaient de nous pour l'avenir et quels étaient les mesures ou projets à mettre en œuvre. Cette réflexion se poursuivra en 2017. En même temps, nous aborderons aussi les programmes nécessaires pour numériser nos processus de façon fluide.

Au nom du conseil d'administration et du comité de direction, je tiens à vous remercier, chers clients et chères clientes, de la confiance que vous témoignez à notre entreprise. J'adresse aussi mes remerciements à nos collaboratrices et collaborateurs qui, avec leur dévouement et leur motivation, ont largement contribué à un bon exercice 2016.

Compte tenu de l'excellent résultat des activités d'assurance, nous avons une fois de plus pu augmenter les ristournes à nos coopérateurs.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Ueli Gerber". The signature is fluid and cursive.

Ueli Gerber
Président du conseil d'administration

Charte et stratégie

Notre charte

Coopérative

Nous sommes une coopérative active dans le secteur des assurances non vie, en tant qu'assureur de niches et courtier en assurances. Les clients sont les propriétaires de l'entreprise et profitent à ce titre de ses bénéfices.

Croissance

Nous visons une croissance continue et durable, à même d'assurer notre rentabilité.

Comportement

L'éthique, le respect, la minutie et une gouvernance d'entreprise appropriée sont des valeurs qui nous tiennent à cœur.

Nous pratiquons une collaboration honnête, dans un esprit de partenariat, avec notre personnel, les clients et les partenaires commerciaux.

Nous attendons un investissement personnel élevé de la part de nos collaborateurs et nous encourageons leur évolution professionnelle.

Communication

Nous communiquons activement, de manière franche et ouverte.

Notre stratégie

Segments de clients

Clients domiciliés en Suisse ou dont l'entreprise a son siège en Suisse.

Entreprises artisanales de nos associations partenaires, propriétaires des entreprises et leurs familles.

Grandes et moyennes entreprises de la branche alimentaire et leurs sous-traitants.

Clients ayant des liens personnels avec des collaborateurs.

Clients issus de coopérations ciblées avec des courtiers externes.

Croissance

Assurer une croissance durable comme assureur et courtier.

Acquérir des clients de branches inexploitées jusqu'à présent, augmenter la pénétration du marché dans des segments de clients existants.

Coopérer avec des courtiers externes sélectionnés, comme canal de distribution supplémentaire.

Intégrer des courtiers externes sélectionnés qui nous permettent d'avoir accès à de nouveaux segments de clients.

Produits / prestations / marketing

Entretenir et développer l'offre de produits et prestations existante.

Renforcer la notoriété de la marque AMS dans les segments de nos clients.

Intensifier la communication au sein des segments de clients définis pour présenter et favoriser la vente de nos produits et prestations.

Rechercher activement des innovations en vue d'élargir notre offre de produits et prestations.

Distribution / Courtage

Suivi de nos clients des assurances dans toute la Suisse par notre propre service externe ne travaillant pas sur une base de commissions.

Le service externe est sciemment et progressivement développé en vue de valoriser de nouveaux segments de clients.

Recours à Internet pour la distribution de produits d'assurance simples. Exploitation éventuelle de plateformes de courtage adéquates.

Recours à nos propres organisations de courtage (notamment services de courtage) et à des courtiers externes pour la distribution de nos produits et prestations.

Développement d'une base de services de courtage en Suisse romande.

Qualité des prestations

Contrôle régulier de la qualité de nos prestations et planification de mesures ciblées pour les optimiser.

Organisation

Structures de direction simples et légères, voies décisionnelles courtes.

Application d'une planification systématique de la relève pour toutes les fonctions de cadre. Recrutement et mise à niveau de collaborateurs appropriés à un stade précoce.

Stratégie de placement

Définition d'une stratégie de placement équilibrée, axée sur la pérennité.

Analyse permanente, continue et adaptation de la stratégie.

L'avenir sera numérique

6

Un marché de l'assurance agité

La forte pression sur les prix sur le marché suisse des assurances a persisté en 2016. Elle est même accentuée par une intensification de l'action des courtiers auprès des petits clients dans l'artisanat. À l'automne 2016, nous avons constaté que de nombreux contrats d'assurance d'indemnités journalières de maladie dont l'évolution est mauvaise étaient encore en quête d'une couverture d'assurance pour 2017. Or ces contrats n'ont pu être placés que pour des primes sensiblement plus élevées. Espérons que cette évolution entraînera l'assainissement progressif de ce produit.

Primes encaissées en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, nos recettes en primes ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Nous enregistrons une croissance sensible des primes dans l'assurance indemnités journalières de maladie et une légère hausse des primes encaissées dans l'assurance accidents.

Les taux de primes sont restés inchangés pour 2017 pour tous nos produits. Comme la charge de sinistres demeure trop élevée dans l'assurance indemnités journalières de maladie, nous poursuivons notre politique d'assainissement systématique pour les contrats d'assurance présentant une mauvaise évolution. Nous n'avons plus contracté d'affaires nouvelles qu'avec une prudence accrue.

Dans l'assurance-choses, le volume des primes a connu une hausse modérée. Des affaires nouvelles nous ont ainsi permis de compenser largement les pertes découlant des fermetures d'entreprises.

Développement de la réassurance

Comme tous les ans, nous avons examiné notre concept de réassurance en 2016 et avons décidé de poursuivre le développement de la couverture de réassurance en cas de catastrophe dans l'assurance-accidents. Au cours de l'exercice, nous avons remis au concours tous nos contrats de réassurance et en avons placé une partie chez de nouveaux partenaires.

Effectif stable

L'effectif est resté stable au cours de l'exercice sous revue. Le travail de longue date avec des collaboratrices et collaborateurs dignes de confiance nous garantit en effet une haute qualité de service pour un coût relativement modéré.

Nette baisse des versements au titre des sinistres

Les versements au titre des sinistres ont sensiblement baissé par rapport à l'année précédente. C'est dans l'assurance contre les accidents professionnels que la baisse du coût des sinistres est la plus significative par rapport à l'année précédente. En revanche, les versements au titre de l'assurance in-

demnités journalières de maladie ont continué d'augmenter. En raison d'un gros sinistre, les versements au titre de l'assurance choses ont aussi légèrement augmenté. Nous n'avons pas été contraints de constituer de provisions pour sinistres supplémentaires avec le bilan de l'exercice 2016, ce qui a une influence positive sur le résultat actuariel.

Frais administratifs maintenus à un faible niveau

Depuis de nombreuses années, nous sommes très vigilants quant à nos frais administratifs. Nous nous efforçons d'être les plus économes possible dans tous les domaines et sommes toujours en quête de solutions simples et efficaces pour maintenir une haute qualité de service. En 2016, un taux de charges administratives très réjouissant de 17,1 % des primes encaissées en a une nouvelle fois résulté.

Priorité à la numérisation

En novembre 2016, nous avons introduit le logiciel Sunetplus pour les grands comptes. Cette application permet de traiter sans papier les sinistres dans l'assurance de personnes et d'établir des statistiques complètes pour la gestion des absences. Nous avons également investi d'importantes ressources dans la modernisation et le développement de notre réseau interne. Cet investissement a été nécessaire pour pouvoir introduire la téléphonie Internet en 2017. Nous avons aussi évalué un système de remplacement de notre Intranet obsolète comme importante plateforme interne et avons opté pour une solution d'avenir. Le projet d'introduction a été lancé à l'automne 2016.

Le niveau d'investissement annuel dans notre infrastructure informatique doit encore être élevé dans les années à venir si nous voulons rester en phase avec les progrès de la numérisation du monde du travail.



Martin Rastetter
Directeur

Ristournes

A chacun sa part de succès

Un succès dont vous tirez parti

Chez nous, les gains économiques ne sont pas une fin en soi, mais ils sont partie prenante de notre philosophie basée sur la solidarité. En tant que membre de notre coopérative, vous profitez de la bonne marche de nos affaires et ce, par le biais des ristournes. Celles-ci vous parviennent directement sous forme de paiements directs, en fonction du nombre de polices, du volume des primes et des charges pour sinistres.

Ainsi, nous récompensons votre solidarité et votre prudence

Au cours des 10 dernières années, environ 2,8 millions de francs ont été reversés annuellement à nos membres. Cela ne représente pas moins de 8% de notre volume de primes!

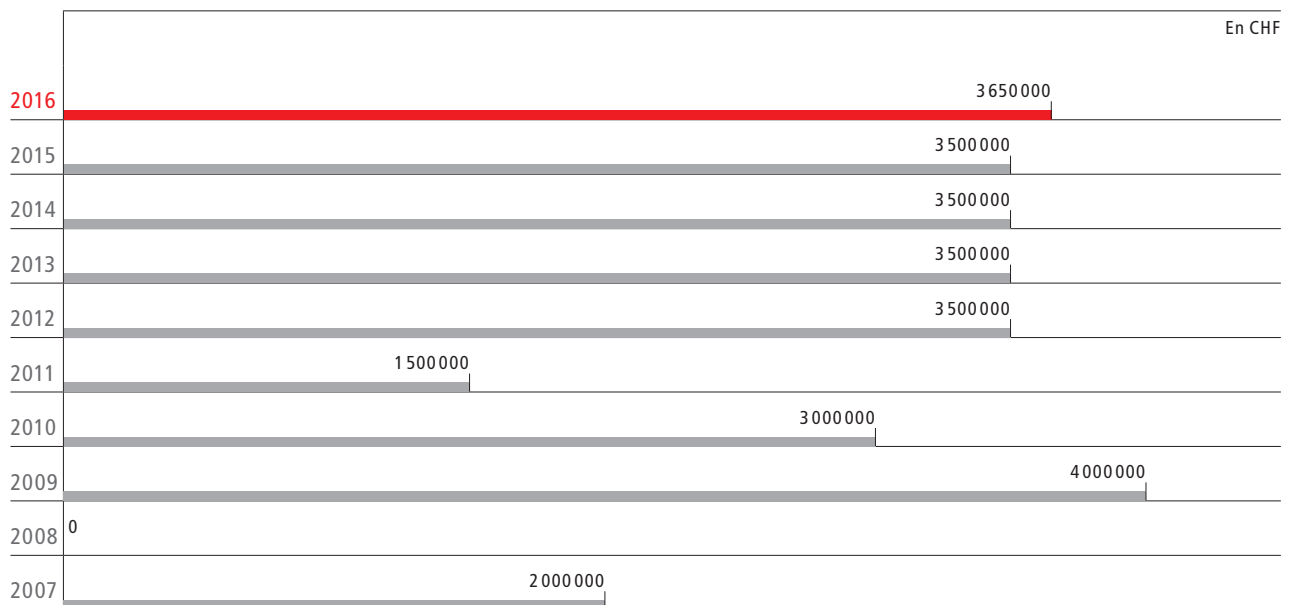
Bon à savoir

C'est le résultat de l'exercice 2016 qui sert de base de calcul pour le montant total de la ristourne. Meilleure sera notre collaboration, plus élevés seront vos profits.

En fonction du secteur d'assurance, nos taux de ristourne diffèrent. Ceux-ci se montent jusqu'à 30% de votre prime annuelle.

Selon la devise «Chaque sinistre compte», les remboursements dépendent du résultat de vos contrats d'assurance (primes, déduction faite des paiements pour sinistres).

7

Ristournes versées depuis 2007

Organes et organisation

8 Le nom Coopérative des Assurances-Bouchers désigne une société coopérative d'assurance créée en 1902. Dans ses activités courantes, l'entreprise recourt à la raison sociale d'Assurance des métiers Suisse (AMS) et à des prestations de courtage.

Structure et capital de la société coopérative

L'AMS est une société coopérative sans capital social. Le capital minimal disponible ainsi que les réserves correspondantes ont été alimentés successivement depuis la création de la société par des excédents non distribués. Le capital minimal et le capital de réserves répondent aux prescriptions émises par les autorités de surveillance.

L'AMS est une société coopérative indépendante dans le sens du code des obligations. Elle constitue une organisation d'entraide de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPS) et d'autres associations professionnelles. À la clôture du bilan, elle entretenait des relations de coopération avec l'Association suisse des droguistes (ASD), l'Association suisse des fleuristes (ASF), OPTIQUESUISSE et l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU) ainsi qu'avec l'association chausseursuisse.

Les droits de coopérateurs s'acquièrent par la souscription d'assurances auprès de l'Assurance des métiers Suisse. Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale 2017, le conseil d'administration a prévu des ristournes aux coopérateurs d'un montant de CHF 3,65 millions et défini la politique de versement suivante (extrait):

- Ont droit aux ristournes les contrats d'assurance qui, au cours de l'exercice considéré, présentent un excédent positif entre les primes et les paiements pour sinistres (excédent technique). L'excédent technique est directement répercuté sur le calcul du montant des ristournes.
- Les ristournes sont versées séparément par produit, à des taux pouvant varier.
- Les coopérateurs membres d'une association affiliée à l'AMS (UPS, ASD, ASF, OPTIQUESUISSE, VSSU, chausseursuisse) bénéficient des mêmes taux ordinaires. Des taux de ristournes différents peuvent être appliqués aux autres coopérateurs.

Gouvernance d'entreprise

economiesuisse a publié en 2014 une version révisée du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise». Les informations ci-après se réfèrent à ces directives, lesquelles sont toutefois adaptées à une PME non cotée en Bourse. Les indications sont fournies au 31 décembre 2016.

Conseil d'administration (CA)

Les membres du CA sont élus annuellement par l'assemblée générale, une réélection étant possible. Le CA se compose de membres non exécutifs qui n'assument aucune fonction de direction opérationnelle au sein de l'AMS. La composition du CA est présentée en détail dans le rapport annuel. Il se réunit toujours au complet et il n'existe pas de commissions.

L'organisation ainsi que les attributions du CA sont décrites en détail dans les statuts (version du 5 mai 2010, pouvant être téléchargés sur www.assurancedesmetiers.ch) ainsi que dans le règlement d'organisation.

Au cours de l'exercice considéré, le CA a tenu six réunions ordinaires. Le directeur ainsi que les membres de la direction informent le CA à chaque réunion des affaires courantes ainsi que d'événements majeurs. Pour le reste, le CA a participé à un atelier stratégique d'une demi-journée.

Gestion des risques

Par ailleurs, un rapport écrit détaillé est remis chaque trimestre au conseil d'administration pour l'informer de la marche des affaires et de la situation financière de l'entreprise.

Le président du CA et le directeur entretiennent en outre un dialogue étroit et régulier. Chaque membre du CA peut individuellement demander des informations sur la marche des affaires aux dirigeants.

Comité de direction

Le règlement d'organisation de l'AMS prévoit une délégation de la compétence de conduite opérationnelle à la direction. La compétence de nommer et de révoquer le directeur ainsi que des membres de la direction incombe au CA. Le CD (comité de direction) réunit les responsables des départements Vente/Marketing, Assurances et Finances. Il est présidé par le directeur.

La direction se charge des affaires courantes de manière autonome, dans le cadre de la stratégie commerciale édictée par le CA, du budget et des objectifs de l'entreprise.

Rémunération des membres d'organes dirigeants

Les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction sont déterminées par le CA. Elles se réfèrent aux rémunérations versées dans des entreprises et à des fonctions comparables.

Ernst & Young AG, Zurich, est l'organe de révision de l'AMS. Le conseil d'administration estime qu'Ernst & Young AG exerce ses fonctions de révision de manière totalement indépendante. L'organe de révision est élu chaque année par l'assemblée générale.

L'actuaire responsable est Monsieur David Schiess, c-alm AG, Saint-Gall.

Le conseil d'administration estime, chaque année, les risques de l'entreprise dans le cadre d'une analyse systématique sur la base de laquelle des mesures de gestion des risques sont définies. Leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour l'exercice sous revue, le conseil d'administration a de nouveau procédé à cette évaluation. Il a réglementé et défini les risques à surveiller ainsi que les personnes chargées de cette surveillance. Le conseil d'administration s'implique résolument dans l'analyse des risques stratégiques. En liaison avec la direction, il s'assure que les risques opérationnels sont surveillés de manière appropriée et qu'ils font, si nécessaire, l'objet de rapports. Un aperçu systématique des risques-clés et des mesures nécessaires a ainsi été créé pour l'exercice sous revue. Les mesures définies ont été intégrées aux listes des suspens du conseil d'administration et de la direction; l'état d'avancement de leur mise en œuvre est discuté lors des séances régulières des deux instances.

En notre qualité de société d'assurance, nous devons tout particulièrement surveiller les risques suivants:

- risques stratégiques
- risques actuariels
- risques de placement
- risques opérationnels

Le directeur, assisté des membres de la direction, est responsable du respect et du développement des directives en matière de risque.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de l'AMS a été élaboré en s'appuyant sur la structure COSO. Celle-ci impose notamment des contrôles dans le domaine des finances, des recettes de primes, du traitement des sinistres et des paiements pour sinistres ainsi que de la sécurité informatique. L'existence du SCI conformément à l'art. 728a CO est confirmée par l'organe de révision Ernst & Young AG.

Concept de réassurance

AMS réassure une partie de ses risques actuariels auprès de ses partenaires de réassurance. Le directeur soumet chaque année le concept de réassurance à une évaluation et le présente pour approbation à la direction et au CA.

Conseil d'administration

10



De g. à d.: Martin Schwander, Rolf U. Sutter, Walti Reif, Ueli Gerber, Markus Zimmermann, Rolf Büttiker

Président

Ueli Gerber, Villeneuve
Entrée en fonction: 1992
Élu président: 2002
Prochaine élection en 2017

Vice-président

Walti Reif, Effretikon
Entrée en fonction: 1998
Élu vice-président: 2002
Prochaine élection en 2017

Membres

Martin Schwander, Riggisberg
Entrée en fonction: 1998
Prochaine élection en 2017

Markus Zimmermann, Ehrendingen
Entrée en fonction: 2006
Prochaine élection en 2017

Rolf Büttiker, Wolfwil
Entrée en fonction: 2007
Prochaine élection en 2017

Rolf U. Sutter, Wolfhausen
Entrée en fonction: 2012
Dernière élection en 2016

Comité de direction

11



De g. à d.: Emil Zeller, Martin Rastetter, Heinz Grieder, Heiner Huber

Direction & Service

Martin Rastetter, Zurich

T 044 267 61 20
martin.rastetter@branchenversicherung.ch

Assurances

Emil Zeller, Zurich

T 044 267 61 40
emil.zeller@branchenversicherung.ch

Ventes & Marketing

Heinz Grieder, Wittnau

T 044 267 61 91
heinz.grieder@branchenversicherung.ch

Finances

Heiner Huber, Adlikon

T 044 267 61 69
heiner.huber@branchenversicherung.ch

Conseillers à la clientèle pour nos entreprises commerciales

12

Responsable du service externe



Hans-Ulrich Dutly

Sihlquai 255, case postale, 8032 Zurich
M 079 937 18 84, F 044 261 52 02
hans-ulrich.dutly@branchenversicherung.ch

Service externe



Werner Buechler, ZH

Escherweg 4, 8304 Wallisellen
M 079 295 16 24, F 044 261 52 02
werner.buechler@branchenversicherung.ch



Daniel Bucher, LU, NW, OW, SZ, UR, ZG, VS (all.)

Dinkelweg 9, 5702 Niederlenz
M 079 672 83 19, F 044 261 52 02
daniel.bucher@branchenversicherung.ch



Olivier Maître, FR, JU, NE

Rue du Borbet 23, 2855 Glovelier
M 079 637 80 08, F 044 261 52 02
olivier.maître@assurancedesmetiers.ch



Martin Messlerli, BE

Föhrenweg 6, 3700 Spiez
M 079 279 50 90, F 044 261 52 02
martin.messlerli@branchenversicherung.ch



Stefan Pattis, VD, GE, VS (fr.)

Ch. de Chanta-Merloz 4d, 1169 Yens
M 079 623 54 22, F 044 261 52 02
stefan.pattis@assurancedesmetiers.ch



Daniel Thut, AG, BL, BS, SO

Neumattstrasse 8, 5712 Beinwil a. See
M 079 658 56 57, F 044 261 52 02
daniel.thut@branchenversicherung.ch



Klemens Bischof, SH, TG, AI, AR, SG

Howartrain 2, 9642 Ebnat-Kappel
M 079 668 06 83, F 044 261 52 02
klemens.bischof@branchenversicherung.ch



Livio Zanetti, TI, GR, GL, SG «Walensee», SZ «Ausserschwyz»

Via Raveras 11, 7180 Disentis
M 079 460 79 61, F 044 261 52 02
livio.zanetti@branchenversicherung.ch

Services de courtage pour nos entreprises industrielles

Responsable Services de courtage



Claudia Polesana

T 044 267 61 97, M 079 932 40 55
 claudia.polesana@maklerdienstleistungen.ch

Responsables de mandats



Patricia Iten

T 044 267 61 93, M 079 818 88 26
 patricia.iten@maklerdienstleistungen.ch



Daniel Tobler

T 044 267 61 94, M 079 734 54 58
 daniel.tobler@maklerdienstleistungen.ch

Assistance technique



Franziska Liebheit

T 044 267 61 96
 franziska.liebheit@maklerdienstleistungen.ch



Esther Kübler

T 044 267 61 95
 esther.kuebler@maklerdienstleistungen.ch

Administration et service-clientèle



Margot Wehrli

T 044 267 61 89
 margot.wehrli@maklerdienstleistungen.ch

Un engagement polyvalent

14

Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV)

C'est la viande qui fait la différence

L'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV) est l'organisation faîtière représentant les employeurs de la branche carnée. Elle s'engage pour que ses adhérents bénéficient de conditions optimales dans l'exercice de leurs activités. Son action s'articule autour des missions suivantes:

- défense politique et économique des intérêts de l'ensemble du secteur de la viande;
- représentation des employeurs de la branche carnée;
- pérennisation de la profession, promotion de la relève, formation et formation continue pour les métiers de l'économie carnée;
- information des membres (p. ex. par la voie de la revue publiée par l'association, de son site Internet, bulletin d'information) et relations publiques pour promouvoir la viande en tant que denrée alimentaire et tout le secteur de la viande;
- offre de prestations très complètes et pratiques en collaboration avec les institutions qui nous sont proches (y compris l'AMS) afin de proposer des solutions sectorielles équilibrées.

Économie carnée suisse 2016

Chiffre d'affaires annuel	env. CHF 10 mrd.
Part intérieure de la production carnée	env. 80%
Effectifs du secteur	env. 24 000
Nombres de membres de l'UPSV	env. 1 045
Nombre d'associations régionales	20
Taux d'adhésion du secteur	env. 70%
Nombre d'apprentis	env. 850



Association suisse des droguistes (ASD)

Un gage de santé

L'ASD a été créée en 1898 comme organisation faîtière nationale des drogueries suisses. Aujourd'hui, elle représente 489 drogueries de Suisse alémanique et romande, ce qui correspond à 90% de l'ensemble des drogueries du pays.

L'association concentre ses activités sur les quatre secteurs principaux «Politique et branche», «Formation, perfectionnement et formation continue», «Médias et communication» ainsi que «Ressources et services». Elle collabore étroitement avec l'École supérieure de droguerie (ESD) à Neuchâtel qui assure la formation des droguistes diplômés depuis 1905.

La Tribune du droguiste symbolise le caractère unique des drogueries suisses – dans le monde entier. Grâce à huit ans de formation, nos droguistes peuvent en effet délivrer ou fabriquer eux-mêmes tous les remèdes destinés à l'automédication et conseiller leurs clients. Ils contribuent ainsi à la responsabilisation face à la santé et à la maîtrise des coûts.

Branche suisse de la droguerie 2016

Chiffre d'affaires par année	env. CHF 850 mio.
Produits thérapeutiques et sanitaires	53%
Produits de beauté et cosmétiques	36%
Nombre d'apprentis	901
Effectifs de la branche	env. 3 200
Nombre de membres de l'ASD	489



Association Suisse des Fleuristes (ASF)

Art de vivre dans l'art floral

Depuis près d'un siècle, notre association est un pilier solide de la branche des fleuristes suisses.

Elle défend les intérêts et requêtes de ses membres dans les questions économiques et juridiques, et s'engage pour une formation initiale et continue de haute qualité pour la branche. Elle organise tous les championnats officiels d'art floral dont les gagnants représentent la Suisse dans le monde entier.

Nos membres bénéficient d'avantages et de prestations multiples ainsi que d'un précieux réseau.

Dans le magazine «Fleuriste», les lecteurs sont informés de façon compétente et actuelle sur toutes les questions ayant trait à la branche. Vous y trouverez des idées et suggestions pour vos créations artistiques.

Branche suisse des fleuristes 2016

Nombre de membres	800
Associations régionales	8
Effectifs de la branche florale	env. 8 000
Nombre d'apprentis	env. 900
Proportion de femmes dans la branche florale	env. 80%
L'ASF en ligne	www.florist.ch
Membre de la Fédération européenne des unions professionnelles de fleuristes	



OPTIQUESUISSE L'association d'optométrie et d'optique

Premier point de contact en cas de problèmes oculaires

OPTIQUESUISSE représente les intérêts des opticiens de Suisse depuis 1905. La tâche principale de l'association est de garantir et promouvoir les formations de base et continue à tous les niveaux. Selon des enquêtes, 71% des personnes âgées de 14 à 74 ans portent des lunettes ou des lentilles de contact. 53% des personnes présentant des défauts de vision déclarent avoir consulté un opticien ou un optométriste pour déterminer les valeurs correctives (source: Publitest 2013). Afin d'en assurer la qualité, l'association soutient depuis 2007 la formation professionnelle supérieure des opticiens au niveau Bachelor/Master à l'Institut d'optométrie de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse. OPTIQUESUISSE place les garde-fous nécessaires en matière de politique professionnelle en Suisse et offre une série de services pratiques à ses membres. Le changement de dénomination d'Association Suisse des Opticiens en OPTIQUESUISSE est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Branche suisse de l'optique 2016*

Chiffre d'affaires	CHF 1,35 mrd.
Ventes de montures	CHF 1,6 mio.
Ventes de verres	CHF 3,4 mio.
Nombre de magasins	1 100
dont membres d'OPTIQUESUISSE	763
Effectifs de la branche	3 700
Nombre d'apprentis	919

*Chiffre selon les estimations d'OPTIQUESUISSE



L'association d'optométrie et d'optique

Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU)

Sous le signe de la sécurité

La VSSU représente la branche des prestataires suisses de services de sécurité en Suisse et à l'étranger. Fondée en 1996, elle regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des entreprises renommées de la branche suisse de la sécurité. L'association a pour but d'améliorer l'image des entreprises et organisations prestataires de services de sécurité, notamment par:

- l'instauration de conditions d'engagement modernes et équitables;
- l'organisation des examens du brevet fédéral d'agent(e) professionnel(le) de sécurité et de surveillance (ASS) ainsi que d'agent(e) professionnel(le) de protection des personnes et des biens avec brevet fédéral (APB);
- la réalisation des examens théoriques et pratiques du permis de port d'armes sur mandat de la police;
- la promotion d'objectifs communs auprès de l'opinion publique et des autorités, ainsi que par les contacts avec des associations analogues en Suisse et à l'étranger.

Branche suisse de la sécurité 2016*

Nombre d'entreprises	818
Effectifs de la branche privée de la sécurité	19 424
Dont à la VSSU	16 407
Chiffre d'affaires	env. CHF 1 mrd.
Proportion de femmes	15,85%
Âge moyen	38 ans

*Chiffres de l'Office fédéral de la statistique



Verband Schweizerischer Sicherheitsdienstleistungs-Unternehmen
Association des entreprises suisses de services de sécurité
Associazione imprese svizzere servizi di sicurezza
Association of Swiss Security Service Companies

chaussuresuisse

Partenaire pour la branche de la chaussure

L'organisation faitière du commerce de détail de la chaussure, avec un taux d'affiliation de plus de 85%. Nous savons où le bât blesse – nous sommes le solide partenaire de nos membres. La formation est l'une de nos forces! Une relève professionnelle bien formée est garante du succès de la branche. La politique sectorielle compte parmi nos attributions centrales, tout comme l'engagement au sein de l'Union suisse des arts et métiers. De la pratique pour la pratique – les employeurs sont soutenus dans les divers domaines du quotidien professionnel. schuhkurier, la revue spécialisée officielle de chaussuresuisse, informe le commerce de détail chaque semaine. Les actualités les plus récentes grâce aux chaussuresuisse-News. Présence attrayante sur Internet et sur Facebook. Offre globale de prestations, notre propre caisse AVS, caisse de pension, assurance d'indemnités journalières, solution de branche Sécurité au travail, conseils juridiques, maison d'édition spécialisée. Et nouvellement: solutions sur mesure de l'Assurance des métiers Suisse.

chaussuresuisse 2016

Chiffre d'affaires annuel	CHF 2,3 mrd.
Paires vendues dans l'année	42 Mio.
Points de vente	1 600
Nombre d'apprentis	810



schuhschweiz
chaussuresuisse
scarpasvizzera



Le bouc aux cornes rouges

Gros-Plané est le nom d'une petite alpe située au pied nord-est du Moléson, dans la région de la Gruyère. La terre y est encore rouge de sang. Sous les murs d'un foyer, non loin d'un chalet de montagne, le crâne d'un énorme bouc est enterré. Il avait longtemps semé la terreur et la mort aux flancs du Moléson.

Ce bouc venait tout droit des enfers. Personne n'a jamais su où il prenait refuge durant le jour. Le soir, un vent rapide roulait sur la montagne, accompagné de voix confuses. Puis surgissait une immense créature avec des cornes puissantes et rouges. Lorsqu'il se couait son effrayante tête, l'animal crachait des étoiles – pour le plus grand effroi des bêtes de l'alpage.

Le maître vacher voulut en finir avec ce monstre cornu. Il s'arma d'un bâton, de clous, d'eau bénite et d'une image de la Vierge. Lorsqu'il s'avança vers le bouc, la montagne entière trembla. Le brave homme frappa le bouc, lui enfonça les clous dans le corps et l'aspergea d'eau bénite. Aussitôt, l'animal se dissipa en flammes et en fumée, laissant derrière lui un petit tas de cendres. Seul le crâne fut conservé. Le lendemain, les gens de l'alpage retrouvèrent le fromager étendu dans l'herbe, mort à ses côtés.

Les deux cadavres furent enterrés dans la fosse de l'Enfer. Aujourd'hui encore, nul ne peut aller y creuser sans être frappé de mort.

Source: sentier thématique «Au pays des Légendes de la Gruyère»





Le duc disparu

Près de Montagny, un chêne séculaire se dresse sur la colline. Il y a fort longtemps, Jean, un homme de la région, s’y promena le cœur lourd, juste avant Noël; il avait demandé la main de sa bien-aimée – en vain.

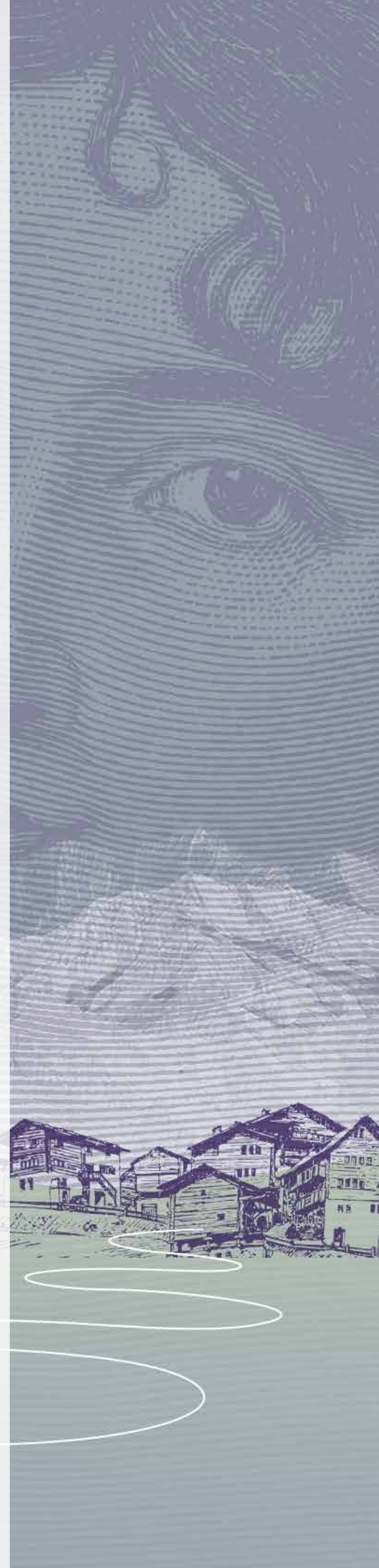
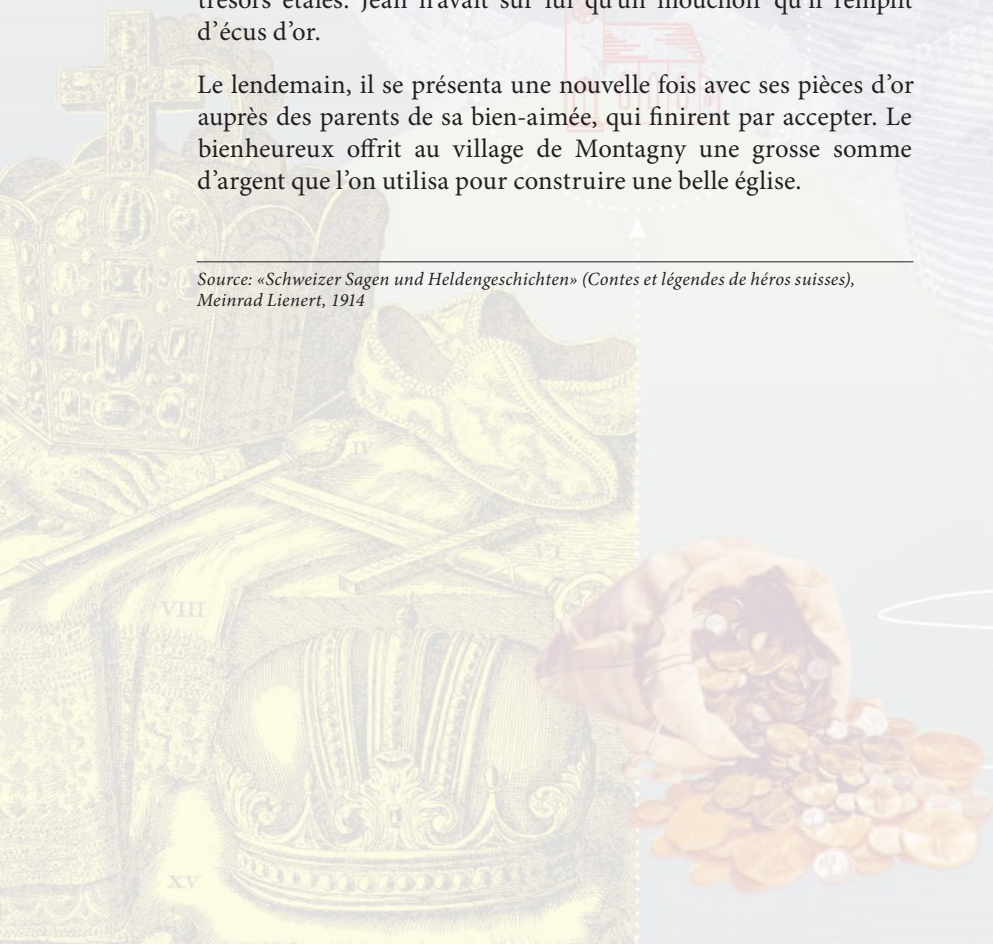
De la colline, un homme en armure précieuse l’appela de son nom. Il lui promit d’améliorer son sort s’il était prêt à lui faire une faveur la nuit de Noël. Courageux, Jean se rendit alors par une nuit de Noël glacée à la colline au chêne. Le chevalier l’y attendait déjà. Il frappa le chêne avec son épée. Aussitôt, les deux hommes disparurent sous terre. Ils revinrent à eux au milieu d’une salle aux nombreuses colonnes. La lumière scintillait sous l’effet des armes et des vases d’or aux pierres précieuses incrustées.

Un chat aussi noir que le charbon et aux yeux ardents s’approcha d’eux. Le guerrier ordonna: «C’est mon chat préféré, prends-le et noie-le dans le lac de Neuchâtel. Reviens ensuite sans un mot ici.» Jean s’acquitta de la tâche et revint sans se plaindre, quand bien même le chat l’avait griffé jusqu’au sang. Le gentilhomme lui révéla alors sa véritable identité: le duc Charles de Bourgogne, emprisonné sous ce chêne depuis le jour où il avait fait pendre en ce lieu des Confédérés qui n’avaient pas tenu parole. Il pria Jean de le désarmer et de le délivrer de sa malédiction.

Courageux, Jean tira l’épée du duc de son fourreau. Au même moment, les clochers des villages voisins frappèrent douze coups. Le duc remercia le jeune Vaudois et l’invita à se servir librement des trésors étalés. Jean n’avait sur lui qu’un mouchoir qu’il remplit d’écus d’or.

Le lendemain, il se présenta une nouvelle fois avec ses pièces d’or auprès des parents de sa bien-aimée, qui finirent par accepter. Le bienheureux offrit au village de Montagny une grosse somme d’argent que l’on utilisa pour construire une belle église.

Source: «Schweizer Sagen und Heldengeschichten» (Contes et légendes de héros suisses), Meinrad Lienert, 1914





Le petit homme de Venise

Il y a bien des années, un petit homme de Venise se rendait chaque été au pays de Glaris. Il y vivait sur l'alpage avec les bergers. Cependant, au lieu de sortir le bétail ou de fabriquer du fromage, il grimpait sur les rochers et pataugeait dans les ruisseaux, tout en remplissant des sacs de pierres scintillantes. Le petit homme s'en allait parfois, nul ne savait où, et revenait au bout de quelques jours sur l'alpage.

À la fin de l'été, le petit homme s'adressa ainsi aux bergers: «Je retourne à Venise. Celui d'entre vous qui viendra m'y trouver, s'en retournera avec un sac rempli d'argent en guise de cadeau.» L'un des bergers était particulièrement pauvre et sa femme gravement malade. Un jour d'hiver, le malheureux se mit en route pour Venise, poussé par la misère.

Une fois sur place, il ne sut où chercher le petit homme de Venise; il ne connaissait pas même son nom. Soudain, un petit homme fort distingué lui tendit la main, s'enquérant aussitôt du bien-être des bergers de Glaris. C'était le petit homme de Venise. Il invita l'ar-mailli à le rejoindre dans sa somptueuse demeure, où il le reçut comme un roi.

Le pauvre berger se réjouit de tant d'hospitalité. Mais, très vite, il eut le mal du pays. Le maître des lieux le conduisit alors vers un miroir placé dans une salle silencieuse. Comme par miracle, le pasteur glaronnais vit surgir devant lui son village et sa famille, comme s'ils étaient juste derrière le mur. Plus que jamais, le berger voulut s'en retourner à la maison.

Au moment des adieux, le petit homme de Venise lui offrit un sac d'argent. Un soir, le berger fit escale dans une auberge et plaça le sac d'argent sous sa tête. Le lendemain, il se réveilla sur la paille de sa cabane du pays de Glaris. L'argent était toujours placé sous le coussin. Depuis ce jour, le berger pauvre était un homme riche.

Source: «Schweizer Sagen und Heldengeschichten» (Contes et légendes de héros suisses), Meinrad Lienert, 1914





Les lutins et le berger furieux

Au fin fond du Napfbergländ, près du Hohgant, se trouve la jolie alpe de Salwiden. Un valet de ferme mal dégrossi y passa l'été, en compagnie du bétail et des autres bergers. Il traitait les bêtes de façon rude et cruelle. Un beau soir, une vache renversa un seau de lait rempli à ras bord. Le berger vociféra sa colère et souhaita à la vache d'aller en enfer. Du fond de la grange, il perçut soudain un mystérieux soupir. Il chercha partout, mais ne trouva personne.

Le jour de la désalpe, le berger marchait derrière son troupeau bien nourri lorsqu'il s'aperçut qu'il avait oublié sa montre dans la cabane d'alpage. Il se dépêcha d'aller la chercher. La porte de la cabane, que le maître avait verrouillée pour l'hiver, était ouverte. À l'intérieur, le berger découvrit tout un groupe de lutins en train de faire du fromage.

Une très vieille femme toute menue vint à sa rencontre et lui dit, pleine de reproches: «Tout le lait renversé durant l'été dans les cabanes d'alpage nous appartient. Nous le transformons en délicieuses meules de fromage. Si l'on ne les mange pas intégralement, elles sont à nouveau toutes rondes et pleines le lendemain matin. Nos fromages ont ainsi déjà sauvé plus d'une âme de la disette. Seul le lait que l'on maudit est du lait perdu pour nous. Tu jures tout le temps, sais-tu seulement combien de mal tu as ainsi déjà causé? Va-t'en!»

Le rustre fut tout entier saisi d'effroi. Il prit la fuite et dévala les pentes de l'alpage pour retrouver son troupeau. Quelques semaines plus tard, il mourut dans la vallée d'une maladie insidieuse.

Source: «Sagenhaftes Emmental» (L'Emmental et ses légendes), Fritz von Gunten, 2008





La porte dorée

Il y a bien des années, un garçon faisait paître son troupeau de chèvres non loin de Kloten, à proximité d'un étang. Lorsque la fatigue le surprit, il s'assit près de l'eau et y fit un petit somme. Soudain, l'eau s'agita. Un tourbillon de sable doré surgit des profondeurs, les flots s'écartèrent, et une magnifique jeune fille s'approcha en souriant du jeune homme.

Elle lui tendit la main, à son doigt brillait un anneau d'or. Le garçon tenta de l'attraper. Il tomba dans un grand cri au beau milieu de l'humidité dorée. La jeune fille s'enroula alors autour du garçon, l'entraînant dans les profondeurs.

Un paysan qui avait entendu le cri du garçon s'empressa de le rejoindre. Il ne trouva hélas aucune trace du berger. Soudain, ce dernier fut recraché tel une fontaine devant ses yeux. Le paysan ramena le corps sans vie du garçon sur la terre ferme. Il ne parvint à le réanimer qu'à grand-peine.

Le garçon lui raconta son étrange aventure. Au fin fond du lac, le jeune kidnappé avait vu une région d'une grande beauté ainsi qu'une ville magnifique, à la porte dorée. La porte s'était ouverte lentement, laissant apparaître une deuxième jeune fille. La jeune fille qui enlaçait le garçon le lâcha et s'empressa de rejoindre son amie. Tout aussitôt, le jeune homme fut saisi par un tourbillon d'eau et rejeté vers le haut.

Le garçon revint souvent vers le mystérieux étang. Il ne revit toutefois jamais la belle jeune fille.

Source: «Schweizer Sagen und Heldengeschichten» (Contes et légendes de héros suisses), Meinrad Lienert, 1914





Le juge de Bellinzone

Un juge vivait jadis dans la ville de Bellinzone. Les bonnes gens le respectaient pour son intégrité et son sens de la justice, les méchants le haïssaient profondément. Trois d'entre eux décidèrent de le tuer.

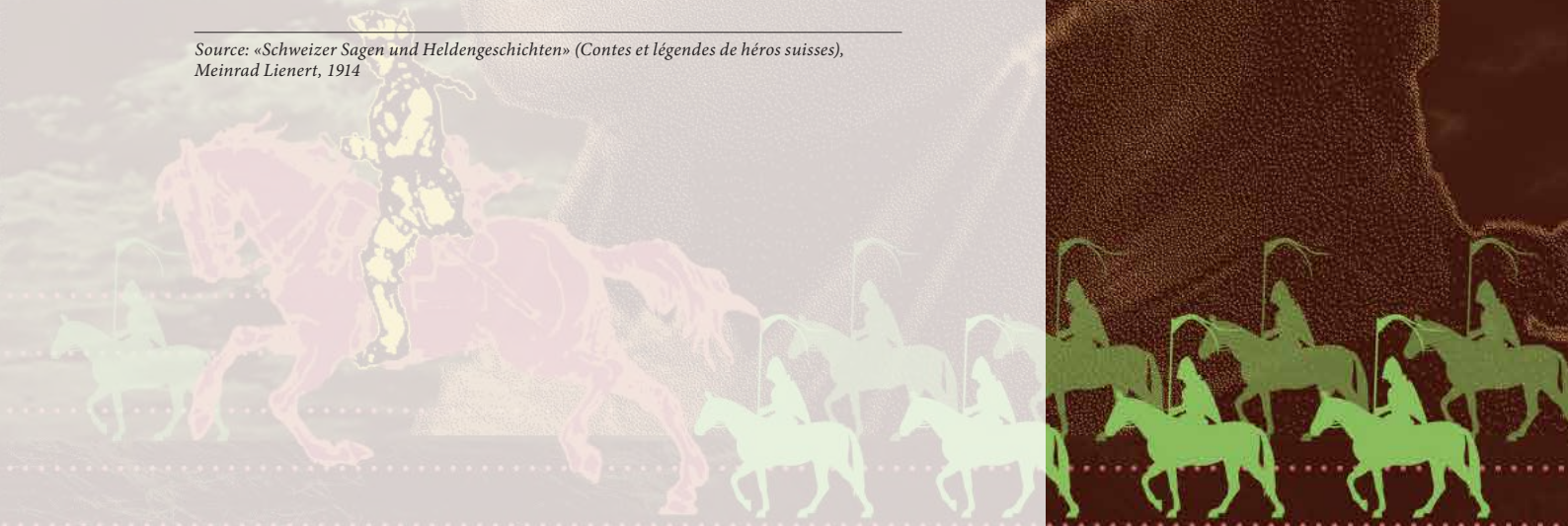
Une nuit de pleine lune, ils épièrent le juge armés de leurs poignards. Lorsque le cheval de ce dernier approcha, ils se préparèrent à l'assaut. Quelle ne fut leur surprise de voir le juge escorté, à l'avant et à l'arrière, par trois cavaliers armés. Ils laissèrent passer leur victime en maugréant.

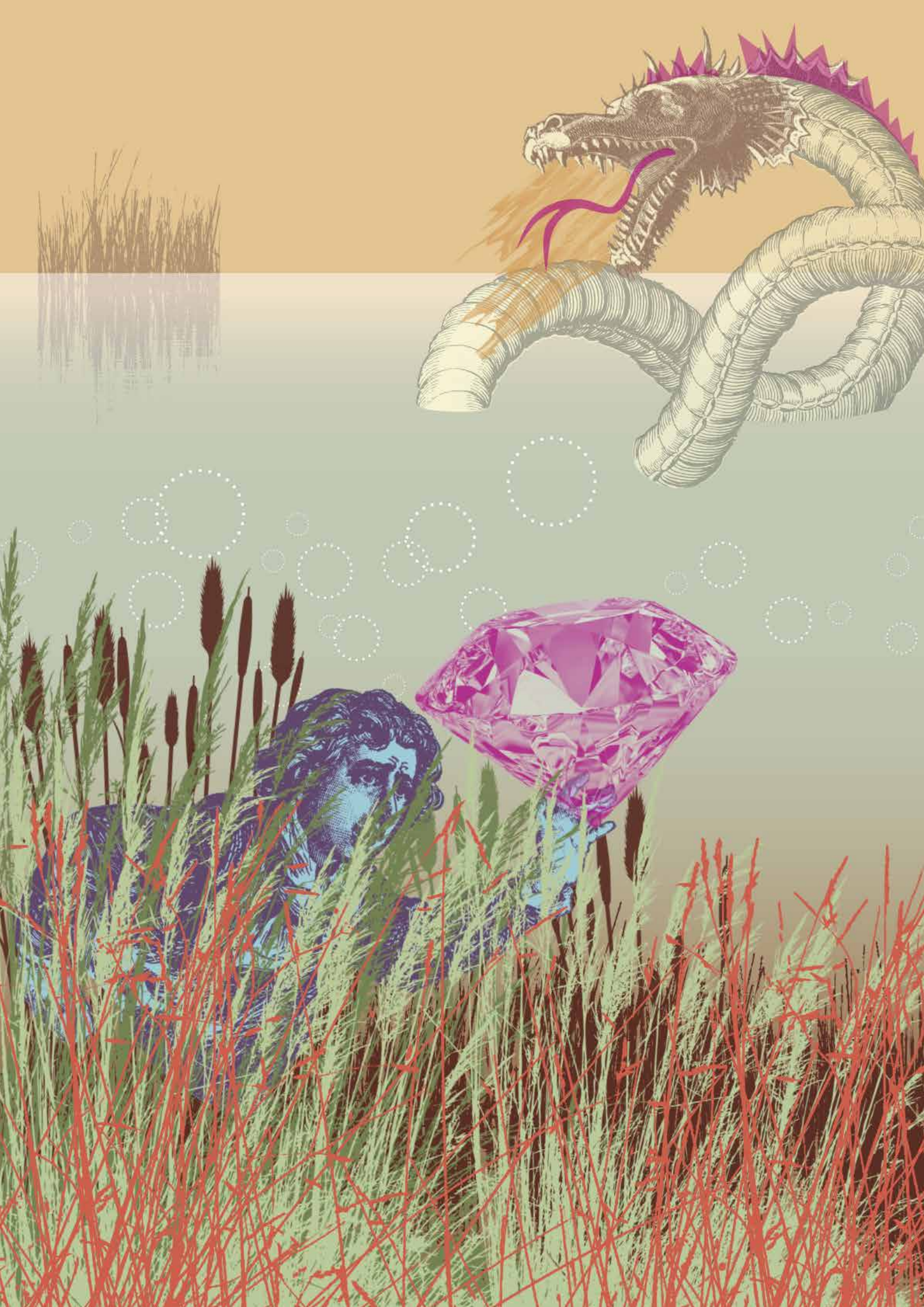
La fois d'après, six malfrats se tenaient aux aguets. Le juge passa à plein galop, accompagné à l'avant et à l'arrière, de six vaillants gardes à cheval. La colère des malotrus augmenta. Lors de la troisième tentative, douze vauriens embusqués, tout emplis de rage, aperçurent douze hommes à cheval prêts au combat escorter, à l'avant et à l'arrière, le juge.

Les téméraires suivirent l'étrange caravane jusqu'à Bellinzone. À leur grand étonnement, vingt-quatre cavaliers disparurent sans laisser de traces à peine le juge fut-il descendu de cheval. Tout empreints de remords, certains d'entre eux allèrent frapper à la porte du juge. Ils lui confessèrent leur faute en tremblant. Ils voulurent aussi savoir qui avait déjoué leurs tentatives.

Le juge fut saisi d'épouvante: il ne se doutait aucunement qu'on avait voulu lui tendre un piège. Lorsqu'il en informa les téméraires, ils comprirent que Dieu avait envoyé un ange gardien au brave juge. Ils tombèrent à genoux et demandèrent grâce. Le juge leur pardonna de tout son cœur.

Source: «Schweizer Sagen und Heldengeschichten» (Contes et légendes de héros suisses), Meinrad Lienert, 1914





La Vouivre

Un monstre vivait à Vouvry. Il ressemblait à un dragon, avec une queue rouge feu et pour œil un gros diamant. Cette vipère volante aimait à se baigner dans les ruisseaux et les étangs. Pour ce faire, elle déposait son œil scintillant sur le rivage, surveillait jalousement son trésor et écrasait tous ceux qui menaçaient de s'en approcher.

Un audacieux de Vouvry voulut s'approprier ce diamant. Un jour, il vit la vipère aux ailes de feu passer une fois de plus. Il alla se cacher tout près de son lieu de baignade préféré. Comme à chaque fois, elle fit tomber son diamant sur l'herbe près du rivage avant de se glisser nonchalamment dans l'eau.

Le téméraire s'approcha sans bruit, saisit la pierre et repartit aussitôt. Soudain, une branche craqua, et le serpent se jeta en sifflant dans sa direction. L'homme avait pris ses précautions. Il avait posé dans un buisson, tout près du lieu de la baignade, un tonneau vide avec des clous pointus. Lorsqu'il vit derrière lui la vipère s'élever dans les airs, il s'engouffra précipitamment dans le tonneau et ferma le couvercle sur lui. Comme sa poursuivante ne voyait rien, elle se jeta en un éclair sur le tonneau pour l'étrangler. Des centaines de clous pointus transpercèrent son corps, et elle mourut.

Après bien des heures, l'homme sortit du tonneau. Quelle ne fut sa joie lorsqu'il aperçut le serpent mort, couché dans l'herbe. Ce qu'il fit du gros diamant? Jusqu'à ce jour, personne ne l'a jamais su.

Source: «Schweizer Sagen und Heldengeschichten» (Contes et légendes de héros suisses), Meinrad Lienert, 1914



Comptes annuels 2016

Sommaire

Page	30 Comptes annuels 2016	31
	32 Situation financière	
	34 Proposition à l'assemblée générale et remarques finales	
	35 Compte de résultat d'exploitation	
	36 Bilan	
	38 Compte de résultat	
	39 Compte des flux de trésorerie	
	40 Annexe	
	46 Proposition concernant l'emploi du bénéfice/déficit au bilan	
	47 Rapport de l'organe de révision	
	48 Annexe statistique	
	48 Assurance accidents obligatoire (LAA)	
	49 Assurance accidents de droit privé	
	50 Assurance choses	
	51 Assurance indemnités journalières en cas de maladie	
	52 Primes brutes encaissées et paiements bruts pour sinistres	
	53 Frais administratifs et de boucllement et Ratio combiné	
	54 Actif immobilisé et allocation de titres	

Situation financière

32 **Commentaires sur le bilan annuel et le compte de résultat**

Voir page 35 et «Annexe statistique» pages 48 et suivantes.

Assurances accidents

Conformément au compte de résultat, le secteur d'activité Assurances accidents a réalisé un produit net réjouissant de CHF 5 474 000 (2015: CHF 3 234 000).

Dans l'assurance accidents légale (LAA), les primes brutes encaissées ont augmenté globalement de 1,1%, soit CHF 234 000. Les paiements bruts au titre des sinistres étaient en baisse sensible de 11,4% ou CHF 1 909 000 par rapport à l'année précédente. La raison se situe principalement dans le domaine des accidents professionnels, où les sinistres les plus coûteux ont enregistré un net recul. La charge des sinistres à compte propre a baissé de 12,1 points, passant à 87,5%. Le résultat technique a atteint CHF 2 124 000 (2015: moins CHF 16 000). Après la constitution de prestations à court terme et la dissolution de prestations à long terme, le total des affectations nécessaires aux provisions techniques s'établit à moins CHF 915 000 (2015: moins CHF 459 000). Grâce à l'évolution positive de la charge des sinistres, l'excédent dans l'activité LAA est passé à CHF 3 039 000 (2015: CHF 443 000). À la date du bilan, le total des provisions techniques s'élevait à CHF 131 295 000 (moins 0,5%).

Les recettes de primes nettes dans l'assurance accidents de droit privé étaient globalement en repli de 1,7% (CHF 92 000) par rapport à l'année précédente. Les versements au titre des sinistres ont diminué de 12,5%, soit CHF 332 000. Le nombre de personnes assurées dans l'assurance accidents individuelle a une fois de plus sensiblement baissé d'environ 7%. Les primes encaissées ont par conséquent diminué de CHF 136 000. Des paiements pour sinistres inférieurs (CHF 388 000), mais un nouveau besoin de provisions de CHF 180 000 (2015: dissolution CHF 408 000) sont à l'origine d'une nette baisse du bénéfice pour ce produit par rapport à l'exercice précédent de CHF 109 000 (2015: CHF 415 000). Dans l'assurance complémentaire LAA, nous avons encaissé CHF 44 000 de primes en plus. Les versements au titre des sinistres ont augmenté de CHF 56 000. Après constitution de provisions pour un montant de CHF 153 000, l'excédent cumulé a atteint la somme respectable de CHF 1 272 000 (2015: CHF 1 304 000). Dans l'assurance accidents privée, la charge de sinistres à compte propre a diminué pour s'établir à 45,6% (2015: 51,2%). En tenant compte de la constitution de provisions techniques (CHF 333 000; 2015: dissolution CHF 264 000), l'excédent se montait à CHF 1 382 000 (2015: CHF 1 720 000).

Assurances choses

Selon le compte de résultat, les assurances choses ont réalisé un produit net de CHF 1 931 000 (2015: CHF 888 000).

Dans l'assurance choses, nous avons enregistré une augmentation des primes encaissées en compte propre de CHF 39 000 ou 1,3% (2015: 2,1%); dans l'assurance épidémie, les recettes ont diminué de CHF 16 000 – l'augmentation brute cumulée des primes a ainsi atteint CHF 23 000. Dans les paiements de sinistres en compte propre à hauteur de CHF 311 000, soit nettement supérieurs au niveau de l'année précédente, la charge de sinistres a grimpé à 48,8% (2015: 38,8%). Le grand incendie qui s'était produit peu avant Noël 2015 dans la vieille ville de Steckborn a lourdement pesé sur les comptes de cet exercice. Le résultat technique a atteint CHF 658 000 (2015: CHF 950 000). Grâce à la dissolution de provisions requises de CHF 577 000 (2015: constitution CHF 752 000), l'excédent dans l'assurance choses a augmenté du montant réjouissant de CHF 1 037 000 à CHF 1 235 000.

Assurance indemnités journalières de maladie

Dans l'assurance indemnités journalières de maladie, nous avons enregistré au cours de l'exercice écoulé une perte nette de CHF 360 000 (2015: bénéfice CHF 314 000).

Il est réjouissant de constater que les recettes de primes brutes ont à nouveau sensiblement augmenté de 13,1% ou CHF 642 000. Le total des versements au titre des sinistres a atteint CHF 5 097 000, ce qui correspond à une augmentation de 12,9%. La charge de sinistres en compte propre est inchangée au niveau toujours élevé de 92,3% (2015: 92,5%). En tenant compte des suppléments pour charges administratives, le produit accuse un résultat technique négatif de CHF 684 000 (2015: négatif CHF 611 000). Après affectation aux provisions techniques nécessaires d'un montant de CHF 783 000 (2015: CHF 51 000), la perte s'élève à CHF 1 164 000 (2015: perte CHF 663 000).

Activités des agences/Courtage

Les recettes des activités des agences/courtage ont baissé de CHF 34 000 à CHF 1 122 000. Par rapport à l'année précédente, les recettes des activités des agences/courtage, à raison de CHF 726 000, sont en hausse de CHF 5 000, celles réalisées avec des produits de Allianz et Helsana en recul de CHF 39 000.

Produit de l'activité d'assurance

Le produit total des quatre secteurs de l'activité d'assurance a atteint le niveau positif de CHF 8 167 000 (2015: CHF 5 623 000).

Autres produits

En ce qui concerne les titres, nous avons réalisé une performance conforme à notre capacité de risque à des valeurs boursières de 1,0%. Conformément à la méthode d'amortissement des charges prescrite par la loi, les obligations sont inscrites au bilan, ce qui signifie que la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (valeur nominale) doit être répartie à montants égaux en amortissements ou en valorisations sur la durée de validité résiduelle à la date du bilan; les obligations ne sont ainsi pas soumises à des fluctuations des cours. Le rendement cumulé des titres a atteint CHF 2 995 000 (2015: CHF 2 490 000). Les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas été modifiées. En tenant compte des charges de financement et des amortissements, le produit immobilier a atteint CHF 2 483 000 (2015: CHF 2 212 000). Dans l'exercice écoulé, le complexe Irispark apparaissait pour la première fois dans le compte de résultat sur l'année entière. Les charges de financement comprennent notamment la rente du droit de superficie en application du contrat de droit de superficie avec l'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV. Les biens immobiliers de rapport (y c. Irispark) ont réalisé un rendement net réjouissant de 5,9% – avec un excellent taux de location de 99,6% (2015: 99,4%).

Les «autres produits» se sont ainsi élevés à CHF 5 569 000 (2015: CHF 4 930 000).

Produit total

Grâce au produit réjouissant de l'activité d'assurance et aux solides rendements des placements, l'Assurance des métiers Suisse a réalisé un produit total de CHF 13 796 000 (2015: CHF 10 553 000).

Autres charges

Par rapport à la période précédente, les charges de bouclage et administratives ont augmenté de 2,3% ou CHF 236 000 à CHF 10 293 000. Les amortissements techniques sur les investissements ont pesé sur les charges administratives à hauteur de CHF 852 000 (2015: CHF 808 000). Les charges de personnel se sont élevées à CHF 7 220 000 (2015: CHF 7 195 000). Suite à une légère augmentation des charges nettes pour la gestion de l'assurance de CHF 290 000, le taux de charges administratives de l'activité d'assurance a augmenté, malgré la hausse des primes nettes, de 0,4 point à un niveau toujours excellent de 17,1%.

À fin 2015, l'administration fiscale de Zurich avait décidé de modifier sa pratique relative à l'imposition des ajustements de valeur forfaitaires sur les titres. Désormais, les réserves de fluctuation de valeur ne sont plus acceptées fiscalement et doivent par conséquent être dissoutes avec incidence fiscale – la provision constituée à cet effet grève les comptes annuels d'un montant de CHF 2 767 000.

En raison du calcul mathématique, des provisions pour sinistres à régler (ULAE) ont dû être constituées pour un montant de CHF 377 000, CHF 100 000 ayant été affectés au fonds de prévention. Au total, les «autres charges» se sont élevées à CHF 10 139 000 (2015: CHF 7 046 000).

Excédent

L'excédent avant bouclage s'élevait à CHF 3 657 000 au cours de l'exercice sous revue (2015: CHF 3 507 000). Le résultat très positif de l'activité centrale et les solides rendements des placements ont conduit le Conseil d'administration à autoriser le versement de ristournes aux membres pour un montant de CHF 3 650 000. Le bénéfice porté au bilan s'est ainsi élevé à CHF 7 000 (2015: CHF 7 000).

Commentaires sur le bilan

Principalement suite à la progression de la valeur des titres conditionnée par le marché, le total du bilan a augmenté de 0,6% dans l'exercice considéré pour s'établir à CHF 200 684 000 (pages 36 et 37). Le taux d'autofinancement est inchangé à 6,1%. Les capitaux extérieurs étaient intégralement couverts par les actifs immobilisés (aux valeurs de liquidation/cession). Au total, les provisions techniques représentaient CHF 148 422 000 (2015: CHF 148 198 000).

Le Test suisse de solvabilité (SST) réalisé en 2016 atteste que l'Assurance des métiers Suisse jouit toujours d'une bonne substance financière; dans l'exercice considéré, son taux de couverture était de 128,6% (2015: 163,3%). Le recul estimé par calcul actuariel est principalement à rapporter à un risque d'assurance et de marché accru et à une augmentation du risque du run-off. L'entreprise est toujours en mesure de garantir tous les risques calculés (risques d'assurance et risques découlant des placements financiers) avec le capital-risque nécessaire. Le montant théorique des avoirs liés est en tout temps couvert par des actifs immobilisés correspondants. Toutes les prescriptions édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA ont été satisfaites. Le taux immobilier représentait 31,0% au cours de l'exercice sous revue (avec des investissements en placements directs uniquement).

Proposition à l'assemblée générale

Remarques finales

34 Le conseil d'administration propose à la 115^e assemblée générale du 3 mai 2017 d'utiliser comme suit le bénéfice au bilan de CHF 61 408.40 obtenu après les écritures de clôture proposées (voir compte de résultat d'exploitation, page 35) et composé du report de l'exercice précédent de CHF 54 775.30 et du bénéfice de l'exercice 2016 de CHF 6 633.10:

Affectation aux réserves libres	CHF	50 000.00
Report à compte nouveau	CHF	11 408.40

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué aux résultats réjouissants de l'exercice écoulé, en particulier l'ensemble de nos collaborateurs. Nos remerciements vont également aux membres et aux assurés pour leur fidélité et leur coopération partenariale.

Avec nos cordiales salutations

Au nom de la direction
Martin Rastetter,
directeur d'administration

Au nom du conseil
Ueli Gerber, président
Walti Reif, vice-président

Compte de résultat d'exploitation

En milliers de CHF	2016	2015	2014	2013
1. Assurances accidents				
Primes nettes encaissées	22 108	21 991	22 217	22 894
Produit total net des primes	22 108	21 991	22 217	22 894
Paiements nets pour sinistres	17 149	19 391	17 177	17 671
Diverses charges de l'assurance accidents	67	90	104	88
Constitution/(-)Dissolution de provisions	-582	-724	494	1 566
Total net des charges pour sinistres	16 634	18 757	17 775	19 325
Produit net des assurances accidents	5 474	3 234	4 442	3 569
2. Assurances choses				
Primes nettes encaissées	2 825	2 800	2 722	2 564
Produit total net des primes	2 825	2 800	2 722	2 564
Paiements nets pour sinistres	1 470	1 160	1 560	1 421
Diverses charges de l'assurance choses	1	0	0	0
Constitution/(-)Dissolution de provisions	-577	752	-21	10
Total net des charges pour sinistres	894	1 912	1 539	1 431
Produit net des assurances choses	1 931	888	1 183	1 133
3. Assurance indemnités journalières en cas de maladie				
Primes nettes encaissées	5 524	4 882	4 350	3 822
Produit total net des primes	5 524	4 882	4 350	3 822
Paiements nets pour sinistres	5 097	4 516	4 189	3 528
Diverses charges de l'assurance d'IJ en cas de maladie	4	1	1	1
Constitution/(-)Dissolution de provisions	783	51	2 171	1 515
Total net des charges pour sinistres	5 884	4 568	6 361	5 044
Produit net de l'assurance indemnités journalières en cas de maladie	-360	314	-2 011	-1 222
4. Produit des activités d'agence/de courtage	1 122	1 187	1 173	1 209
5. Produit total des activités d'assurance	8 167	5 623	4 787	4 689
6. Autres produits				
Produit net des titres	2 995	2 490	4 341	5 472
Immobilier net	2 483	2 212	1 753	1 494
Réserve pour fluctuation des titres	0	0	3 100	0
Vente d'actifs immobilisés	0	87	9	0
Autres intérêts, divers	151	141	133	148
Provisions pour pertes sur créances	0	0	0	0
Total des autres produits	5 629	4 930	9 336	7 114
7. Produit total	13 796	10 553	14 123	11 803
8. Autres charges				
Frais de conclusion et charges administratives	10 293	10 057	10 647	10 198
Impôts directs	2 794	21	107	25
./ Majoration des frais administratifs LAA	-3 425	-3 400	-3 424	-3 488
Réserve pour fluctuation des titres	0	0	0	3 121
Amortissements sur actifs immobilisés	0	31	1 000	0
Divers fonds/ULAE/OLAA 111	477	337	1 280	-1 560
Total des autres charges	10 139	7 046	9 610	8 296
9. Excédent avant écritures de clôture	3 657	3 507	4 513	3 507
10. Ristournes aux membres	-3 650	-3 500	-3 500	-3 500
11. Résultat porté au bilan	7	7	1 013	7

Bilan au 31 décembre 2016 Actif

36

En CHF	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Placements			
Biens immobiliers			
Irisstrasse 9, Zurich		631 000.00	
Albisstrasse 72–74, Zurich		1 001 000.00	
Bahnhofstrasse 5, Dübendorf		2 347 190.85	
«The Docks», Zurich		20 022 163.45	
Galgenackerstrasse 12, Oensingen		1 338 525.25	
Küfergasse 5 + 7, Lupfig		6 265 000.00	
Irisstrasse 10, Zurich		730 000.00	
«Irispark», Zurich		13 240 959.90	45 575 839.45
			45 617 839.45
Participations		1 560 000.00	1 500 000.00
Titres à revenus fixes		111 677 199.15	110 623 519.85
Prêts à des participations non consolidées		505 000.00	505 000.00
Actions		22 318 668.25	24 400 461.00
Autres placements		1	7 723 999.90
			3 961 173.05
Liquidités		1 229 779.40	2 619 204.10
Immobilisations corporelles			
Véhicules/Infrastructure		478 708.55	
«Sihl-Center», Zurich		5 995 114.00	6 473 822.55
			6 699 642.40
Immobilisations incorporelles		2 714 837.55	2 919 182.65
Créances résultant d'opérations d'assurances		2	286 250.00
			257 011.95
Autres créances		41 004.75	18 204.70
Autres actifs		159 272.25	219 004.85
Actifs de régularisation		418 194.25	241 957.80
Total des actifs		200 683 867.50	199 582 201.80

Bilan au 31 décembre 2016 Passif

En CHF	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Provisions techniques			
Reports de primes		1 983 741.65	
Assurance accidents privée		3 543 700.00	
Assurance choses		945 200.00	
Assurance épidémie		11 000.00	
Assurance indemnités journalières en cas de maladie		4 320 000.00	
Provisions pour fluctuations LCA		1 810 498.00	
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de courte durée)		26 776 600.00	
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de longue durée)		88 442 937.70	
Provisions pour fluctuations/vieillessement LAA		8 952 670.00	
Assurance facultative		17 565.15	
Fonds de compensations du renchérissement		7 104 794.40	
Provisions pour sinistres à régler (ULAE)	3	148 422 194.90	148 197 706.25
Autres provisions			
Fonds de rénovation des biens immobiliers		1 078 896.70	
Contributions à la prévention des accidents		754 194.90	
Fonds à disposition		238 983.75	2 427 922.05
Dettes portant intérêts		25 419 000.00	25 735 000.00
Engagements résultant d'opérations d'assurances	4	3 477 414.40	4 833 969.95
Autres passifs			
Ristournes aux membres		3 650 496.50	3 503 745.50
Autres engagements		667 157.30	582 693.05
Passifs de régularisation		4 765 476.05	2 097 745.10
Total capitaux étrangers		188 473 814.50	187 378 781.90
Capital social (capital minimum prescrit par la LSA)	5	8 000 000.00	8 000 000.00
Réserve légale issue des bénéfices	5	4 148 644.60	4 147 136.90
Réserve facultative issue des bénéfices		61 408.40	56 283.00
Report de bénéfice	5	54 775.30	48 744.55
Bénéfice de l'exercice	5	6 633.10	7 538.45
Total des capitaux propres		12 210 053.00	12 203 419.90
Total du passif		200 683 867.50	199 582 201.80

Compte de résultat 2016

38

En CHF	Annexe	2016	2015
Primes brutes encaissées		35 426 791.95	34 567 138.00
Part réassureurs		-1 329 505.20	-1 333 706.85
Primes pour propre compte		34 097 286.75	33 233 431.15
Modification des reports de primes pour propre compte		-27 725.90	25 201.00
Droits de timbre sur primes		-186 910.90	-185 802.05
Primes gagnées pour propre compte		33 882 649.95	33 072 830.10
Autres recettes des opérations d'assurances		0.00	0.00
Total revenus techniques d'assurances		33 882 649.95	33 072 830.10
Paiements bruts pour sinistres		-23 716 400.45	-25 065 858.85
Part réassureurs		0.00	0.00
Paiements pour sinistres, propre compte		-23 716 400.45	-25 065 858.85
Modification des provisions techniques pour propre compte	6	-1 767.75	123 929.00
Charges pour sinistres, propre compte		-23 718 168.20	-24 941 929.85
Frais de conclusion et charges administratives		-10 293 594.40	-10 056 629.20
Frais de conclusion et charges administratives pour propre compte		-10 293 594.40	-10 056 629.20
Autres charges techniques d'assurances pour propre compte		-190 536.30	-177 592.00
Total charges des opérations d'assurances		-34 202 298.90	-35 176 151.05
Produits des placements	7	16 143 216.35	9 975 427.35
Charges des placements	8	-10 435 651.95	-5 117 467.15
Résultat des placements		5 707 564.40	4 857 960.20
Autres produits financiers		622 791.90	367 607.00
Autres charges financières		-700 755.00	-382 796.40
Résultat opérationnel		5 309 952.35	2 739 449.85
Autres produits		1 240 290.40	1 273 602.00
Autres charges		-3 750 000.00	-3 500 000.00
Produits extraordinaires		0.00	87 314.80
Charges extraordinaires		0.00	-571 192.00
Bénéfice de l'exercice avant impôts		2 800 242.75	29 174.65
Impôts directs		-2 793 609.65	-21 636.20
Bénéfice de l'exercice après impôts		6 633.10	7 538.45

Compte des flux de trésorerie

En CHF	2016	2015
Bénéfice de l'exercice	6 633.10	7 538.45
Bénéfices(-)/Pertes réalisés sur:		
Titres	-924 490.95	-1 919 599.10
Plus-values(-)/Amortissements sur:		
Immobilisations corporelles	332 362.75	-587 294.75
Titres	-1 810 222.00	-262 617.00
Biens immobiliers	42 000.00	42 000.00
Immobilisations incorporelles	519 536.70	795 147.95
Augmentation/Diminution de:		
Créances résultant d'opérations d'assurances	-29 238.05	-180.35
Autres créances / Autres actifs	36 932.55	-44 799.80
Actifs de régularisation	-176 236.45	-40 394.80
Provisions techniques	224 489.00	493 924.30
Provisions non techniques	-355 846.70	24 263.20
Engagements résultant d'opérations d'assurances	-1 356 555.55	1 450 414.35
Ristournes aux membres	146 751.50	-160 809.00
Autres engagements	84 464.25	-8 459.60
Passifs de régularisation	2 667 730.95	40 696.20
Flux de trésorerie résultant des activités commerciales	-591 688.90	-170 169.95
Achat(-)/Vente de:		
Immobilisations corporelles	-106 543.15	339 012.15
Titres	0.00	3 500 000.00
Biens immobiliers	0.00	-3 997 726.50
Participations/Prêts	-60 000.00	-2 005 000.00
Immobilisations incorporelles	-315 192.65	-572 517.75
Flux de trésorerie résultant d'activités d'investissement	-481 735.80	-2 736 232.10
Hypothèques/Avances	-316 000.00	3 634 000.00
Flux de trésorerie résultant d'activités de financement	-316 000.00	3 634 000.00
Variations des liquidités	-1 389 424.70	727 597.95
Total liquidités en fin d'année précédente	2 619 204.10	1 891 606.15
Variation des liquidités	-1 389 424.70	727 597.95
Total liquidités en fin d'exercice	1 229 779.40	2 619 204.10

Annexe au 31 décembre 2016

40

Généralités

Lorsqu'ils ne sont pas imposés par la loi, les principes d'évaluation majeurs qui ont été appliqués sont décrits ci-après. Il convient de noter que la possibilité de constitution et dissolution de réserves latentes est exploitée afin d'assurer la pérennité de la prospérité de l'entreprise.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers de rendement sont évalués à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements déjà effectués et d'éventuelles rectifications.

Titres

Les titres à revenus fixes sont évalués selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts, compte tenu des obligations techniques et relatives aux autorités de surveillance.

Les autres titres sont évalués à leur cours officiel au jour de clôture du bilan.

Une réserve pour fluctuation (correctif de valeur) est déduite afin de tenir compte des variations de cours.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. En présence d'indices d'une éventuelle surévaluation, les valeurs comptables sont contrôlées et soumises au besoin à un ajustement de valeur.

Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue à la valeur d'acquisition ou de production, sous déduction d'amortissements déjà effectués et d'éventuelles rectifications. Les valeurs comptables sont vérifiées et corrigées au besoin en présence d'indices d'une éventuelle surévaluation.

Immobilisations incorporelles

Des immobilisations incorporelles que nous avons nous-mêmes produites (principalement des logiciels) sont activées et amorties de manière linéaire. En présence d'indices d'une éventuelle surévaluation, les valeurs comptables sont contrôlées et soumises au besoin à un ajustement de valeur.

L'entreprise

Une société coopérative d'assurance dont le siège est Sihlquai 255, 8005 Zurich, existe sous le nom de Coopérative des Assurances-Bouchers depuis 1902. Dans ses activités courantes, l'entreprise recourt à la raison sociale d'Assurance des métiers Suisse (AMS) et à des prestations de courtage.

Personnel à plein temps

En moyenne annuelle, le nombre de personnes employées à plein temps n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent et se situait toujours à 50 dans l'exercice considéré. Les charges de personnel se sont élevées à CHF 7 220 145 (2015: CHF 7 194 886).

Participations

L'AMS détient une participation de 100% du capital social de CHF 150 000 de la société fairsicherungsberatung domiciliée Holzikofenweg 22, 3007 Berne.

Opérations de leasing

Il n'existe pas de solde résultant d'engagements dans le cadre de leasings assimilables à des contrats d'achat ou d'autres opérations de leasing.

Engagements

Un engagement de CHF 85 749 existait à l'égard de la caisse de pension au jour de clôture du bilan.

Sûretés/Transfert de propriété à titre de garantie

7 cédulas hypothécaires nominatives de CHF 2,0 millions chacune en 1^{er} rang, datées du 11.05.1999 et imputables au Registre foncier de Zurich-Aussersihl (N° cat. 6732).

2 cédulas hypothécaires nominatives de CHF 2,0 millions chacune en 2^e rang, datées du 11.05.1999 et imputables au Registre foncier de Zurich-Aussersihl (N° cat. 6732).

1 cédula hypothécaire de registre nom. de CHF 4,3 millions en 3^e rang, datée du 04.06.2013 et imputable au Registre foncier de Zurich-Aussersihl (N° cat. 6732).

1 cédula hypothécaire de registre nom. de CHF 3,6 millions en 2^e rang, datée du 12.12.2012 et imputable au Registre foncier de Zurich-Industrie.

Passifs éventuels

Il n'existe, ni juridiquement ni dans les faits, aucun engagement pour lequel une sortie de fonds est jugée soit improbable soit dont le montant ne peut être estimé de manière fiable.

Produits et charges exceptionnels, uniques ou aperiodiques

Provision fiscale pour cause de changement de pratique de la part de l'administration fiscale cantonale de Zurich CHF 2 170 000.

CHF 100 000 au total ont été affectés au fonds de prévention.

Dettes à long terme portant intérêts, dont l'échéance se situe:

à un an: CHF 13,8 millions

entre un et cinq ans: néant

à plus de cinq ans: hypothèque à taux fixe, CHF 11,6 millions, échéance au 20.02.2023

Droits de participation pour le personnel et les membres du conseil d'administration

Il n'existe pas de droits spécifiques de participation ou d'opérations sur de tels droits pour les organes d'administration ou le personnel.

Honoraires de l'organe de révision:

Une somme de CHF 85 072 a rémunéré des prestations en matière de révision.

Événements majeurs postérieurs à la date du bilan

Aucun événement de ce genre n'est intervenu à notre connaissance.

En CHF

	2016	2015
1 Autres placements de capitaux		
Compte courant	3 306 655	2 329 689
Fonds de matières premières	0	229 806
Hedge funds	81 297	837 137
Fonds alternatifs	44	564 541
Or physique	4 168 636	0
Fonds d'obligations	167 367	0
Autres placements de capitaux	7 724 000	3 961 173
2 Créances résultant d'opérations d'assurances	2016	2015
Assurés	225 742	250 094
Agents et intermédiaires	0	0
Compagnies d'assurance	0	0
Participations/Prêts non consolidés	60 508	6 918
Créances résultant d'opérations d'assurances	286 250	257 012

En CHF

3 Provisions techniques 2016	Montant brut	Part réassureurs	Montant pour propre compte
Reports de primes	1 983 742	0	1 983 742
Assurance accidents privée	3 543 700	0	3 543 700
Assurance choses	945 200	0	945 200
Assurance épidémie	11 000	0	11 000
Assurance indemnités journalières en cas de maladie	4 320 000	0	4 320 000
Provisions pour fluctuations LCA	1 810 498	0	1 810 498
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de courte durée)	26 776 600	0	26 776 600
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de longue durée)	88 442 938	0	88 442 938
Provisions pour fluctuations/vieillessement LAA	8 952 670	0	8 952 670
Assurance facultative	17 565	0	17 565
Fonds de compensation du renchérissement	7 104 794	0	7 104 794
Provisions pour sinistres à régler (ULAE)	4 513 488	0	4 513 488
Provisions techniques	148 422 195	0	148 422 195
3 Provisions techniques 2015	Montant brut	Part réassureurs	Montant pour propre compte
Reports de primes	2 011 468	0	2 011 468
Assurance accidents privée	3 373 950	0	3 373 950
Assurance choses	1 393 500	0	1 393 500
Assurance épidémie	109 500	0	109 500
Assurance indemnités journalières en cas de maladie	3 730 000	0	3 730 000
Provisions pour fluctuations LCA	1 483 779	0	1 483 779
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de courte durée)	26 656 100	0	26 656 100
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de longue durée)	90 240 692	0	90 240 692
Provisions pour fluctuations/vieillessement LAA	7 721 202	0	7 721 202
Assurance facultative	17 565	0	17 565
Fonds de compensation du renchérissement	7 323 339	0	7 323 339
Provisions pour sinistres à régler (ULAE)	4 136 612	0	4 136 612
Provisions techniques	148 197 706	0	148 197 706

En CHF

4 Engagements résultant d'opérations d'assurances	2016	2015		
Assurés (primes payées d'avance)	3 477 414	4 833 970		
Agents et intermédiaires	0	0		
Compagnies d'assurance	0	0		
Participations/prêts non consolidés	0	0		
Engagements résultant d'opérations d'assurances	3 477 414	4 833 970		
5 État des fonds propres 2016	Situation au 31.12.2016	Bénéfice 2016	Répartition du bénéfice 2015	Situation au 31.12.2015
Capital social (capital minimum selon la LSA)	8 000 000			8 000 000
Réserve légale issue des bénéfices	4 148 645		1 508	4 147 137
Report de bénéfice	54 775		6 031	48 745
Bénéfice de l'exercice	6 633	6 633	0	7 538
Total	12 210 053	6 633	7 538	12 203 420
5 État des fonds propres 2015	Situation au 31.12.2015	Bénéfice 2015	Répartition du bénéfice 2014	Situation au 31.12.2014
Capital social (capital minimum selon la LSA)	8 000 000			8 000 000
Réserve légale issue des bénéfices	4 147 137		1 000 000	3 147 137
Report de bénéfice	48 745		13 493	35 251
Bénéfice de l'exercice	7 538	7 538	-1 013 493	1 013 493
Total	12 203 420	7 538	0	12 195 881
6 Modification des provisions techniques pour propre compte	2016	2015		
Assurance accidents privée	-169 750	248 600		
Assurance choses	448 300	-683 500		
Assurance épidémie	98 500	7 500		
Assurance indemnités journalières en cas de maladie	-590 000	0		
Provisions pour fluctuations LCA	-326 719	-111 473		
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de courte durée)	-120 500	-373 100		
Assurance accidents obligatoire LAA (prestations de longue durée)	1 603 358	1 063 635		
Provisions pour fluctuations/vieillessement LAA	-568 081	-231 121		
Assurance facultative	0	0		
Provisions pour sinistres à régler (ULAE)	-376 876	203 388		
Modification des provisions techniques pour propre compte	-1 768	123 929		

En CHF

	Revenus courants	Plus-values/ Bénéfices non réalisés	Bénéfices réalisés	Total
7 Revenus des placements 2016				
Biens immobiliers	3 911 086	0	0	3 911 086
Participations	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	2 240 065	2 777 733	1 359 459	6 377 257
Prêts	12 625	0	0	12 625
Actions	546 952	1 151 296	3 630 013	5 328 260
Autres placements	140 384	244 096	129 508	513 988
Revenus des placements	6 851 112	4 173 125	5 118 980	16 143 216
	Revenus courants	Plus-values/ Bénéfices non réalisés	Bénéfices réalisés	Total
7 Revenus des placements 2015				
Biens immobiliers	3 483 463	0	0	3 483 463
Participations	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	2 636 837	1 405 210	277 970	4 320 017
Prêts	6 918	0	0	6 918
Actions	388 461	449 492	1 077 278	1 915 231
Autres placements	134 148	99 962	15 688	249 798
Revenus des placements	6 649 828	1 954 664	1 370 936	9 975 427
	Charges	Amortissements et corrections de valeur	Pertes réalisées	Total
8 Charges des placements 2016				
Bien immobiliers (dont intérêts: -705 846)	-1 385 933	-42 000	0	-1 427 933
Participations	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	-711 585	-2 434 410	-567 978	-3 713 972
Prêts	0	0	0	0
Actions	-65 997	-3 915 535	-627 106	-4 608 638
Autres placements	-17 860	-406 600	-260 649	-685 109
Charges des placements	-2 181 374	-6 798 545	-1 455 733	-10 435 652
	Charges	Amortissements et corrections de valeur	Pertes réalisées	Total
8 Charges des placements 2015				
Bien immobiliers (dont intérêts: -688 345)	-1 229 816	-42 000	0	-1 271 816
Participations	0	0	0	0
Titres à revenus fixes	-624 599	-1 120 207	-609 516	-2 354 323
Prêts	0	0	0	0
Actions	-71 440	-1 097 715	-11 660	-1 180 815
Autres placements	-4 786	-247 710	-58 018	-310 513
Charges des placements	-1 930 641	-2 507 632	-679 194	-5 117 467

Proposition concernant l'emploi du bénéfice/déficit au bilan au 31 décembre 2016

46

En CHF	2016	2015
La 115^e Assemblée générale qui se tiendra le 3 mai 2017 à Saint-Gall aura à disposer du bénéfice/déficit au bilan suivant:		
Bénéfice reporté	54 775.30	48 744.55
Bénéfice/Déficit(-) au cours de l'exercice	6 633.10	7 538.45
Bénéfice/Déficit(-) au bilan	61 408.40	56 283.00
Le Conseil d'administration propose à la 115^e Assemblée générale l'emploi suivant du bénéfice/déficit au bilan:		
Affectation à la réserve légale issue des bénéfices	0.00	1 507.70
Affectation aux réserves libres	50 000.00	0.00
Report au compte nouveau	11 408.40	54 775.30
Bénéfice/Déficit(-) au bilan	61 408.40	56 283.00

Rapport de l'organe de révision

47



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 296 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
la Coopérative des Assurances-Bouchers, Zurich
Zurich, le 24 février 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints la Coopérative des Assurances-Bouchers, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Roth
Expert-réviseur agréé

Assurance accidents obligatoire (LAA)

	Accidents professionnels			Accidents non professionnels	
		2016	2015	2016	2015
Masse salariale assurée	CHF	¹⁾ 687 897 019	²⁾ 711 003 178	¹⁾ 643 883 022	²⁾ 698 036 545
Sinistres annoncés		1 102	1 115	1 144	1 131
Primes brutes encaissées	CHF	8 936 294	8 809 571	12 199 086	12 091 266
Paiements bruts pour sinistres	CHF	6 288 311	7 859 412	8 540 451	8 878 572
Charge brute des sinistres	%	70,4	89,2	70,4	73,4

Résultat technique LAA en CHF

Primes encaissées		22 569 692	22 329 645
Contribution à la prévention des accidents		-556 053	-549 869
Majoration pour compensation du renchérissement		-878 259	-878 939
Primes brutes encaissées		21 135 380	20 900 837
Majoration des frais administratifs		-3 424 841	-3 399 795
Primes nettes encaissées		17 710 539	17 501 042
Primes de réassurance		-692 869	-689 728
Primes encaissées à compte propre		17 017 670	16 811 314
Paiements bruts pour sinistres		-14 828 762	-16 737 984
Prestations de réassurance		0	0
Paiements pour sinistres à compte propre		-14 828 762	-16 737 984
Charge des sinistres à compte propre	%	87,5	99,6
Diverses charges de l'assurance accidents		-64 775	-89 742
Résultat technique		2 124 133	-16 412
(-)Constitution/Dissolution de provisions techniques		914 777	459 414
Excédent LAA		3 038 910	443 002

Provisions techniques en CHF

Prestations de courte durée	9 509 600	9 750 100	17 267 000	16 906 000
Prestations de longue durée	36 326 498	39 072 838	52 116 440	51 167 854
Assurance facultative	0	0	17 565	17 565
Fonds pour la compensation du renchérissement	1 978 894	2 073 901	5 125 900	5 249 438
Provisions pour fluctuations/vieillessement	3 803 463	3 112 612	5 149 207	4 608 590
Total des provisions techniques ³⁾	51 618 455	54 009 451	79 676 112	77 949 447

¹⁾ Masse salariale provisoire

²⁾ Masse salariale définitive

³⁾ Total des provisions techniques LAA 2016: 131 294 567

Total des provisions techniques LAA 2015: 131 958 898

Assurance accidents de droit privé

Assurance accidents individuelle	2016	2015
Personnes assurées	1 517	1 634
Sinistres annoncés	97	105
Primes brutes encaissées	CHF 1 511 212	1 647 310
Paiements bruts pour sinistres	CHF 869 197	1 257 282
Charge brute des sinistres	% 57,5	76,3
Assurance accidents enfants		
Enfants assurés	11	16
Sinistres annoncés	0	0
Primes brutes encaissées	CHF 1 112	1 650
Paiements bruts pour sinistres	CHF 0	0
Charge brute des sinistres	% 0,0	0,0
Assurance accidents collective (selon CCT – complément LAA)		
Accidents professionnels		
Masse salariale assurée	¹⁾ 544 605 395	²⁾ 561 487 782
Sinistres annoncés	559	550
Primes brutes encaissées	CHF 2 191 364	2 177 657
Paiements bruts pour sinistres	CHF 939 676	863 321
Charge brute des sinistres	% 42,9	39,6
Accidents non professionnels		
Masse salariale assurée	¹⁾ 562 790 195	²⁾ 579 801 685
Sinistres annoncés	419	382
Primes brutes encaissées	CHF 1 560 600	1 530 058
Paiements bruts pour sinistres	CHF 511 580	531 990
Charge brute des sinistres	% 32,8	34,8
Résultat technique de l'assurance accidents privée en CHF		
Primes brutes encaissées	5 264 288	5 356 675
Primes de réassurance	-172 819	-176 770
Primes encaissées à compte propre	5 091 469	5 179 905
Paiements bruts pour sinistres	-2 320 453	-2 652 593
Prestations de réassurance	0	0
Paiements pour sinistres à compte propre	-2 320 453	-2 652 593
Charge des sinistres à compte propre	% 45,6	51,2
Diverses charges de l'assurance accidents	-2 506	0
Majoration des frais administratifs	-1 052 858	-1 071 335
Résultat technique	1 715 652	1 455 977
(-)Constitution/Dissolution de provisions techniques	-333 238	264 304
Excédent de l'assurance accidents privée	1 382 414	1 720 281
Total des provisions techniques en CHF	3 997 597	3 664 359

¹⁾ Masse salariale provisoire ²⁾ Masse salariale définitive

Assurances choses

50

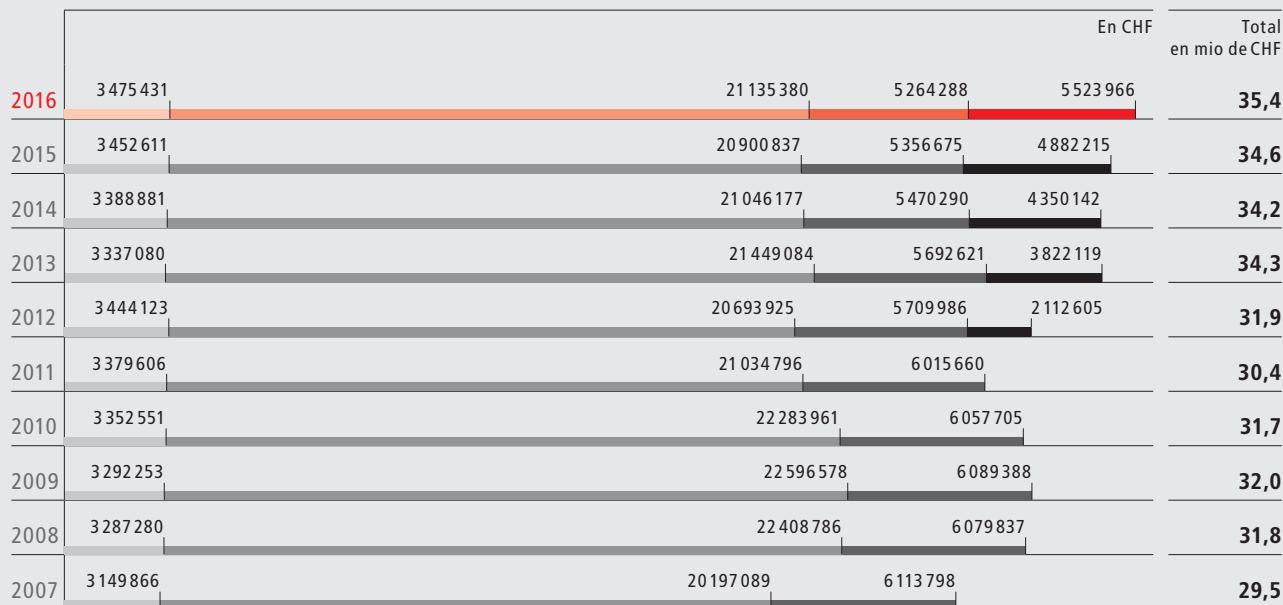
Assurance choses	2016	2015
Contrats	2 846	2 873
Sinistres annoncés	191	224
Primes brutes encaissées	CHF 3 023 182	2 984 126
Paiements bruts pour sinistres	CHF 1 328 209	1 073 208
Charge brute des sinistres	% 43,9	36,0
Assurance épidémie		
Contrats	787	814
Sinistres annoncés	24	21
Primes brutes encaissées	CHF 452 249	468 485
Paiements bruts pour sinistres	CHF 142 012	86 308
Charge brute des sinistres	% 31,4	18,4
Résultat technique assurance choses en CHF		
Primes brutes encaissées	3 475 431	3 452 611
Primes de réassurance	-463 817	-467 209
Primes encaissées à compte propre	3 011 614	2 985 402
Paiements bruts pour sinistres	-1 470 221	-1 159 516
Prestations de réassurance	0	0
Paiements pour sinistres à compte propre	-1 470 221	-1 159 516
Charge des sinistres à compte propre	% 48,8	38,8
Droits de timbre	-186 911	-185 802
Diverses charges de l'assurance choses	-1 445	0
Majoration des frais administratifs	-695 086	-690 522
Résultat technique	657 951	949 562
(-)Constitution/Dissolution de provisions techniques	576 602	-751 925
Excédent assurance choses	1 234 553	197 637
Total provisions techniques en CHF	3 129 693	3 734 021

Assurance indemnités journalières en cas de maladie

Assurance indemnités journalières en cas de maladie	2016	2015
Masse salariale assurée	¹⁾ 395 230 106	²⁾ 376 236 053
Contrats	1 974	1 887
Sinistres annoncés	384	355
Primes brutes encaissées	CHF 5 523 966	4 882 215
Paiements bruts pour sinistres	CHF 5 096 965	4 515 764
Charge brute des sinistres	% 92,3	92,5
Résultat technique assurance indemnités journalières en cas de maladie en CHF		
Primes brutes encaissées	5 523 966	4 882 215
Primes de réassurance	0	0
Primes encaissées à compte propre	5 523 966	4 882 215
Paiements bruts pour sinistres	-5 096 965	-4 515 764
Prestations de réassurance	0	0
Paiements pour sinistres à compte propre	-5 096 965	-4 515 764
Charge des sinistres à compte propre	% 92,3	92,5
Charges diverses assurance IJ en cas de maladie	-3 537	-1 428
Majoration des frais administratifs	-1 104 793	-976 443
Résultat technique	-684 329	-611 420
(-)Constitution/Dissolution de provisions techniques	-783 033	-51 252
Excédent assurance indemnités journalières en cas de maladie	-1 164 362	-662 672
Total provisions techniques en CHF	5 486 850	4 703 817

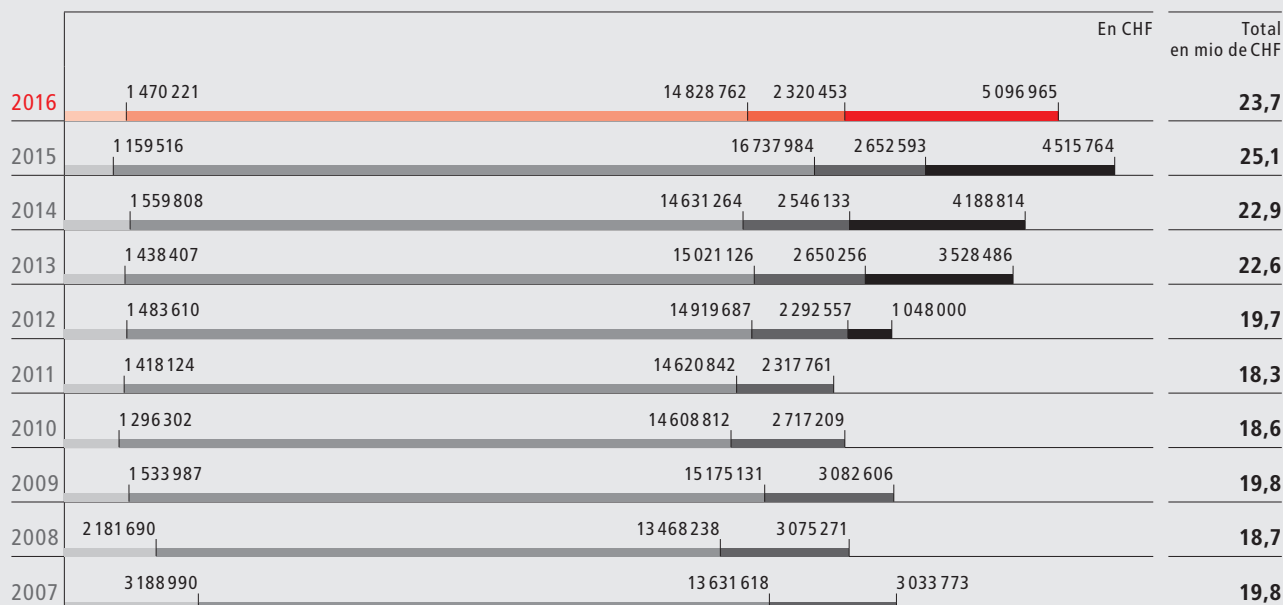
¹⁾ Masse salariale provisoire ²⁾ Masse salariale définitive

Primes brutes encaissées

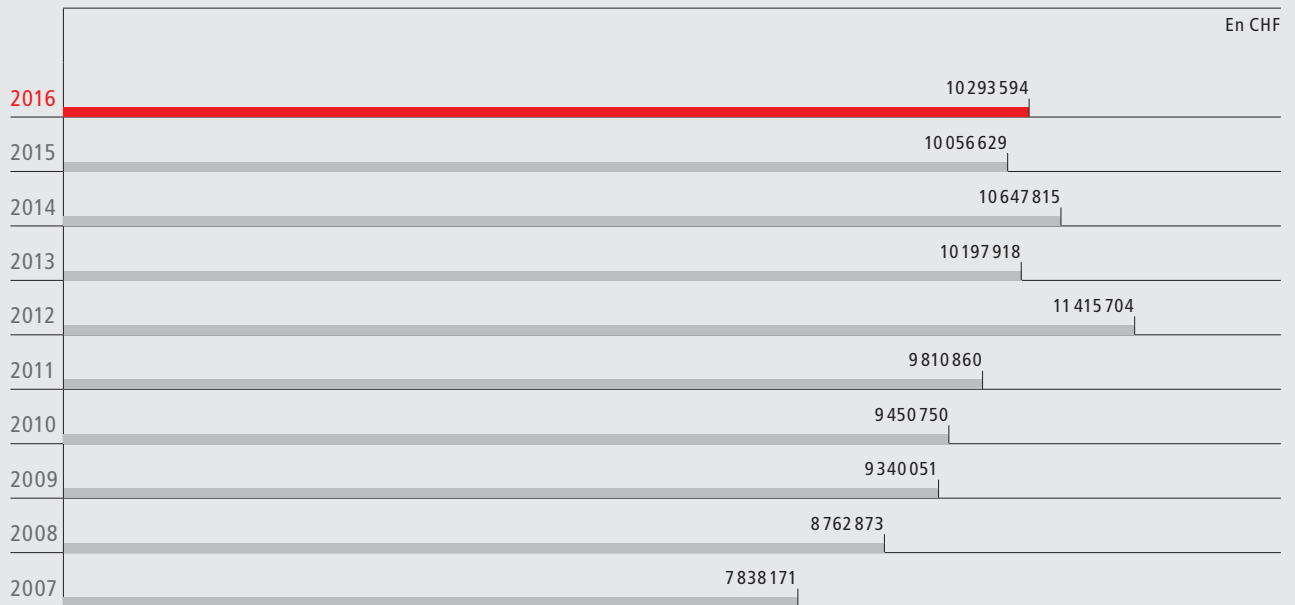


- Assurance choses
- Assurance accidents obligatoire LAA
- Assurance accidents de droit privé
- Assurance indemnités journalières en cas de maladie
(à risque propre à partir du 1^{er} janvier 2012)

Paiements bruts pour sinistres



Frais administratifs et de bouclement

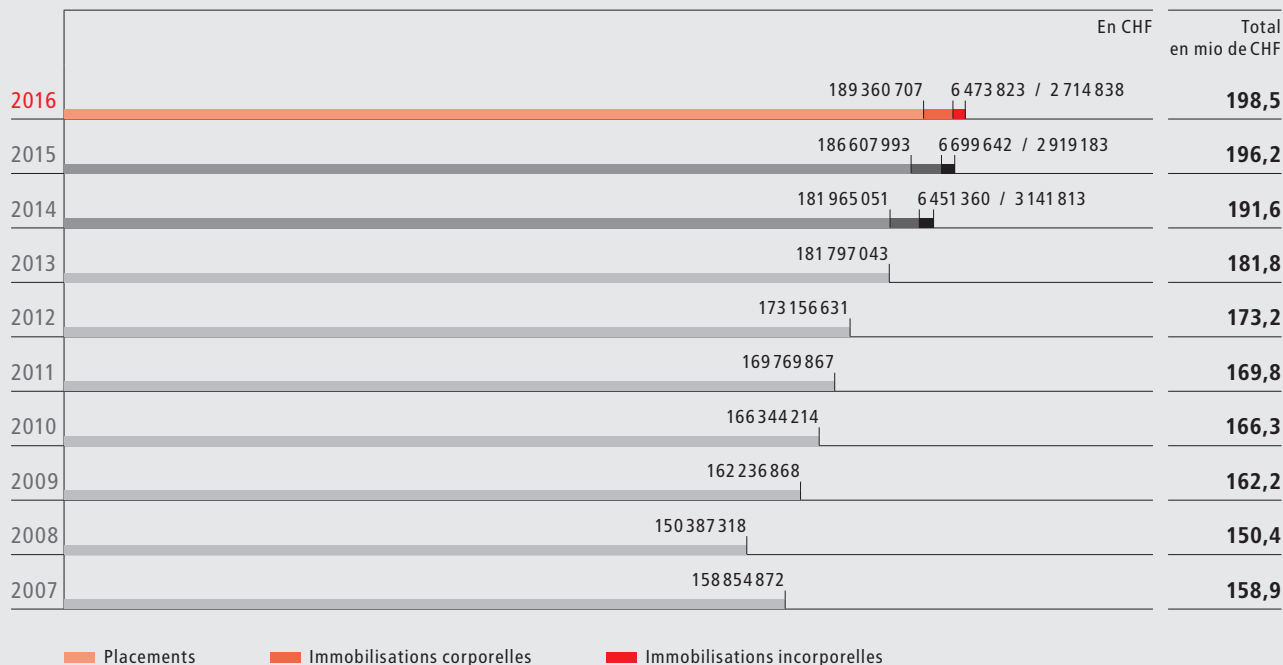


Ratio combiné

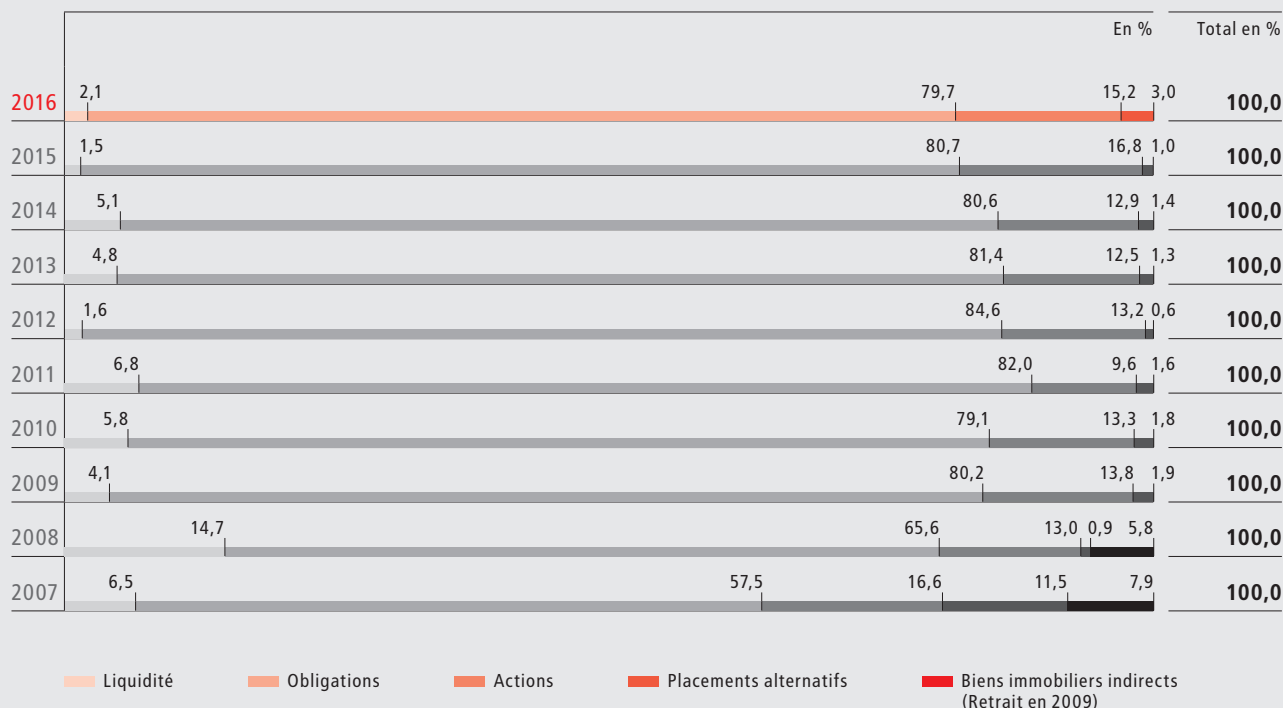


Ratio combiné – rapport entre, d'une part, les recettes de primes et, d'autre part, les indemnisations de sinistres et frais administratifs

Actif immobilisé



Allocation de titres au 31.12.



Impressum

Éditeur:
Assurance des métiers Suisse, Zurich

Concept et réalisation:
Lieber + Partner, Zurich

Illustrations:
Dany Stüdeli, jardinpublic, Erlenbach

Relecture: Helen Gysin, Uster
Traduction: Syntax AG, Thalwil

Lithographie et impression:
Ast & Fischer AG, Wabern

État: 31 décembre 2016.
Paraît en français et en allemand.

© 2017, Assurance des métiers Suisse

Assurance des métiers Suisse
Sihlquai 255, case postale
8031 Zurich

T 044 267 61 61
F 044 261 52 02

info@assurancedesmetiers.ch
www.assurancedesmetiers.ch



Les associations de nos corps de métiers:



Union Professionnelle
Suisse de la Viande



Association suisse
des droguistes



Association Suisse
des Fleuristes



L'association
d'optométrie et d'optique



Association des
entreprises suisses de
services de sécurité



chaussuresuisse

Assurance des métiers Suisse est une marque de la Coopérative des Assurances-Bouchers.